

INDIGO GROUP

Société anonyme

Tour Voltaire

1, place des Degrés

92800 Puteaux La Défense

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

PROXIMA

64, boulevard de Reuilly
75012 Paris

S.A.R.L. au capital de 50 000 €
402 387 997 RCS Paris

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Paris

DELOITTE & ASSOCIES

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

INDIGO GROUP

Société anonyme

Tour Voltaire
1, place des Degrés
92800 Puteaux La Défense

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société INDIGO GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique et l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INDIGO GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des actifs long terme non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles du domaine concédé, immobilisations corporelles, immobilisations corporelles du domaine concédé et des participations dans les sociétés mises en équivalence)

(Notes 3.3.1, 3.3.16, 3.3.17, 4, 9.5 et 9.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Les goodwill, les immobilisations incorporelles du domaine concédé, les immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles du domaine concédé et les participations dans les sociétés mises en équivalence présentent des valeurs nettes comptables significatives au 31 décembre 2021 de respectivement 817 millions d'euros, 925 millions d'euros, 805 millions d'euros, 156 millions d'euros et 30 millions d'euros. Ces goodwill, ces immobilisations et ces participations peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple la détérioration de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'évolution du trafic et des changements de législations ou de réglementations.

Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les goodwill, le Groupe réalise un test de perte de valeur au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations et les titres de participations dans les sociétés mises en équivalence, le Groupe réalise un test de perte de valeur lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Lors de la réalisation de ces tests, le Groupe détermine la valeur recouvrable de ces actifs, regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), sur la base d'un calcul de valeur d'utilité, lui-même basé sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés.

Ces tests de perte de valeur ont été réalisés en tenant compte des incertitudes pesant sur les perspectives macro-économiques résultant de la crise liée à la COVID-19 et des hypothèses de sortie de crise retenues par la direction.

La détermination de la valeur recouvrable de ces actifs et des éventuelles pertes de valeur constitue un point clé de l'audit, compte tenu du caractère potentiellement significatif d'éventuelles dépréciations et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction sur des hypothèses telles que la performance opérationnelle, le trafic futur, les taux de croissance long terme et les taux d'actualisation retenus.

Notre réponse au risque

Pour les UGT significatives ou présentant un risque spécifique, nous avons :

- vérifié la pertinence de l'approche retenue pour déterminer les UGT, au niveau desquelles sont réalisés les tests de perte de valeur des actifs ;
- analysé et vérifié les modalités de mise en œuvre de ces tests et notamment les processus de validation de la Direction ;
- rapproché les données budgétaires avec celles approuvées par les organes de direction de la société ;
- rapproché la valeur nette comptable des UGT testées avec les montants figurant en comptabilité,
- vérifié les fichiers de calculs portant notamment sur les actifs testés ainsi que sur la détermination de leur valeur d'utilité,
- apprécié le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues dans le contexte actuel de crise liée à la Covid-19 en particulier l'évolution de la performance opérationnelle et du trafic, les taux de croissance long terme corroborés par des données de marché externe, et les taux d'actualisation retenus, et ce notamment en comparant ces taux avec nos bases de données internes.

S'agissant des goodwill, nous avons vérifié le caractère approprié des informations données dans la note 9.5 de l'annexe aux comptes consolidés, notamment sur les hypothèses sous-jacentes et les analyses de sensibilité, au regard des dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Provisions pour risques liés aux contrats et litiges

(Notes 3.3.1, 3.3.21 et 9.11 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à différents risques, notamment des risques juridiques, des litiges et contentieux, ainsi que des contrats présentant un risque de perte. Le Groupe identifie et analyse régulièrement les risques auxquels il peut être confronté et évalue et comptabilise, le cas échéant, des provisions sur la base de sa meilleure estimation à la date de clôture :

- de la sortie de ressources attendue pour éteindre l'obligation (cas des contrats déficitaires),
- de l'impact de ces litiges sur la valeur recouvrable de ses actifs.

Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'ensemble des résultats possibles.

Ces risques et litiges font, le cas échéant, l'objet de provisions établies conformément aux normes comptables appropriées, notamment la norme IAS 37 et IAS 36, et sont évalués par le Groupe en fonction de sa connaissance des dossiers.

Ces provisions pour risques et litiges sont présentées sur la ligne « Provisions pour autres risques non courants » ou en diminution de la valeur comptable des actifs concernés lorsque ces provisions concernent la valeur recouvrable des actifs du Groupe.

L'identification des risques associés aux litiges et l'évaluation des provisions comptabilisées au titre des risques et litiges constituent un point clé de l'audit, compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour la détermination de ces provisions.

Notre réponse au risque

Afin d'obtenir une compréhension des litiges existants et des éléments de jugement y afférents, nous nous sommes entretenus avec les Directions juridique et financière du Groupe. Pour chacun des principaux litiges identifiés, nous avons :

- procédé à des entretiens avec la Direction juridique du Groupe et avons suivi l'évolution des principaux litiges ;
- examiné et vérifié les procédures mises en œuvre par le Groupe pour procéder à l'identification, au recensement ainsi qu'à l'évaluation des risques et l'approbation des provisions correspondantes ;
- corroboré le niveau de provisions comptabilisées avec les réponses d'avocats à nos demandes d'information ;
- effectué une revue critique des analyses internes relatives à la probabilité et à l'incidence possible de chaque risque, en examinant les éléments de procédure (courriers, réclamations, jugements, notifications, etc.) disponibles. Nous avons notamment exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par la Direction au sein de fourchettes d'évaluation des risques et la cohérence de l'évolution dans le temps de ces positions.

Par ailleurs, s'agissant des contrats déficitaires, nous avons vérifié les fichiers de calculs utilisés dans la détermination des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés et vérifié le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, en particulier l'évolution de la performance opérationnelle et du trafic, les taux de croissance long terme corroborés par des données de marché externes et les taux d'actualisation retenus, et ce notamment en comparant ces taux avec nos bases de données internes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INDIGO GROUP par l'Associé unique, lorsque votre société était une société par actions simplifiée unipersonnelle, en date du 26 mars 2014 pour le cabinet Deloitte & Associés et en date du 15 octobre 2014 pour le cabinet Proxima.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Deloitte & Associés était dans le 9^{ème} exercice de sa mission sans interruption et le cabinet Proxima dans le 8^{ème} exercice, dont 8 exercices pour les deux cabinets depuis que des titres de créance de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris - La Défense, le 1^{er} avril 2022

Les Commissaires aux comptes

PROXIMA

DELOITTE & ASSOCIES



Vincent Molinié

Amnon Bendavid

INDIGO GROUP

Siège social : 1, Place des Degrés – TSA 43214

92919 La Défense Cedex

RCS Nanterre 800 348 146

COMPTES CONSOLIDÉS

31 DECEMBRE 2021

SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé	4
Etat du résultat global	5
Bilan Consolidé	6
Tableau des flux de trésorerie consolidés	7
Variation des capitaux propres consolidés	9

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. PRÉSENTATION DU GROUPE ET DU CONTEXTE DE PRÉPARATION DES COMPTES	11
1.1 Présentation du Groupe.....	11
1.2 Contexte de préparation des états financiers consolidés du Groupe.....	11
2. FAITS MARQUANTS	12
2.1 Faits marquants de la période	12
2.2 Faits marquants de la période précédente.....	17
3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	18
3.1 Principes généraux.....	18
3.2 Méthodes de consolidation	18
3.3 Règles et méthodes d'évaluation	21
3.4 Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS utilisés par le Groupe.....	33
3.5 Dispositions spécifiques.....	35
4. IMPACTS COVID-19	36
5. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES	38
5.1 Acquisitions de la période.....	38
5.2 Acquisitions de l'exercice précédent	38
6. INFORMATIONS SECTORIELLES	39
7. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	41
7.1 Charges opérationnelles courantes	42
7.2 Dotations aux amortissements	42
7.3 Dotations nettes aux provisions et dépréciations d'actifs et passifs non courants	42
7.4 Autres éléments opérationnels.....	43
7.5 Paiements en actions (IFRS 2)	43
7.6 Charges et produits financiers	43
7.7 Impôts sur les bénéfices	44
7.8 Résultat par action	45
8. NOTES RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	46
8.1 Passage de l'EBITDA au Free Cash-Flow.....	46
8.2 Cash Conversion Ratio	46
8.3 Analyse des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	46
8.4 Impact relatif au traitement des redevances fixes (IFRIC 12)	47
8.5 Impact relatif au traitement des loyers fixes (IFRS 16)	48
9. NOTES RELATIVES AU BILAN	49
9.1 Immobilisations incorporelles du domaine concédé.....	49
9.2 Goodwill	50

9.3 Autres immobilisations incorporelles.....	50
9.4 Immobilisations corporelles.....	51
9.5 Tests de valeur sur actifs immobilisés.....	52
9.6 Participations dans les sociétés mises en équivalence.....	54
9.7 Actifs financiers non courants.....	58
9.8 Actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités.....	60
9.9 Capitaux propres.....	60
9.10 Engagements de retraites et autres avantages au personnel.....	61
9.11 Autres provisions.....	64
9.12 Autres passifs non courants.....	65
9.13 Besoin en fonds de roulement.....	65
9.14 Informations relatives à l'endettement financier net.....	66
9.15 Informations relatives à la gestion des risques financiers.....	70
9.16 Risque de crédit et contrepartie.....	74
10. AUTRES NOTES SUR LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS DE CONCESSION.....	75
10.1 Contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel.....	75
10.2 Contrats de concession – Modèle de la créance financière.....	75
11. AUTRES NOTES.....	75
11.1 Transactions avec les parties liées.....	76
11.2 Rémunération des principaux dirigeants.....	76
11.3 Engagements hors bilan.....	76
11.4 Effectifs.....	78
12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	79
13. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	80
14. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021.....	81

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (*)		576,2	517,0
Chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires		13,3	13,3
Total chiffre d'affaires		589,5	530,2
Produits des activités annexes		8,8	9,6
Charges opérationnelles courantes	7.1	(309,9)	(319,3)
EBITDA		288,5	220,5
Dotations aux amortissements	7.2	(215,0)	(225,0)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations d'actifs non courants	7.3	6,7	(4,5)
Autres éléments opérationnels	7.4	24,2	5,6
Paiements en actions (IFRS 2)	7.5	(2,8)	0,2
Résultat des sociétés mises en équivalence	9.6.1	(4,8)	(1,2)
Perte de valeur des goodwill	9.5	—	—
Effet de périmètre et résultat de cession de titres (**)		105,7	4,8
RESULTAT OPERATIONNEL		202,5	0,3
Coût de l'endettement financier brut		(48,7)	(50,5)
Produits financiers des placements de trésorerie		0,9	0,8
Coût de l'endettement financier net		(47,8)	(49,7)
Autres produits financiers	7.6	0,6	2,2
Autres charges financières	7.6	(1,1)	(2,5)
Impôts sur les bénéfices	7.7	(62,9)	0,6
RESULTAT NET DE LA PERIODE		91,3	(49,0)
Résultat net de la période - part des intérêts minoritaires		1,5	0,6
RESULTAT NET DE LA PERIODE - PART DU GROUPE		89,8	(49,6)
Résultat net par action part du Groupe	7.8		
Résultat net par action (en euros)		0,56	(0,31)
Résultat net dilué par action (en euros)		0,56	(0,31)

(*) Hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires.

(**) Dont 106,1 millions d'euros liés à la cession de LAZ KARP Associates LLC. (cf. Faits marquants de la période)

Etat du résultat global

(en millions d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Part du groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Résultat net	89,8	1,5	91,3	(49,6)	0,6	(49,0)
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie (*)	(0,1)	—	(0,1)	—	—	—
Écarts de conversion (***)	13,9	0,5	14,5	(27,6)	—	(27,6)
Impôts (**)	—	—	—	—	—	—
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets des écarts de conversion	—	—	—	—	—	—
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	13,9	0,5	14,4	(27,6)	—	(27,6)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(1,4)	—	(1,4)	1,3	—	1,3
Impôts	0,4	—	0,4	(0,4)	—	(0,4)
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets	—	—	—	—	—	—
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	(1,0)	—	(1,0)	0,9	—	0,9
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	12,9	0,5	13,4	(26,7)	—	(26,7)
Résultat global	102,6	2,0	104,7	(76,3)	0,6	(75,7)

(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couvertures de taux principalement) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(**) Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace).

(***) Dont, au 31 décembre 2021, 5,6 millions d'euros sur le CAD, 3,8 millions d'euros sur le CHF et 4,6 millions d'euros sur l'USD

Bilan Consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9.1	924,6	1 011,9
Goodwill net	9.2	816,9	811,3
Autres immobilisations incorporelles	9.3	59,2	58,0
Immobilisations corporelles	9.4	804,8	808,7
Immobilisations corporelles du domaine concédé	9.5	155,8	152,7
Immeubles de placement		—	0,3
Participations dans les sociétés mises en équivalence	9.6	30,4	106,2
Créances financières - Concessions (part à + 1 an)	9.7	18,5	19,2
Autres actifs financiers non courants	9.7	3,8	4,5
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	9.7	3,5	7,0
Impôts différés actifs	7.7.3	62,4	48,2
Total actifs non courants		2 879,8	3 028,1
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	9.13	1,2	1,8
Clients	9.13	91,4	101,1
Autres actifs courants d'exploitation	9.13	94,1	87,3
Autres actifs courants hors exploitation		37,2	4,6
Actifs d'impôt exigible		15,0	24,1
Créances financières - Concessions (part à - 1 an)		0,6	0,7
Autres actifs financiers courants		11,9	10,7
Juste valeur des produits dérivés actifs courants		2,1	2,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie	9.8	0,5	0,9
Disponibilités et équivalents de trésorerie	9.8	450,0	219,9
Actifs liés aux activités abandonnées et autres actifs disponibles à la vente		—	—
Total actifs courants		703,9	453,0
TOTAL ACTIFS		3 583,7	3 481,1

Bilan Consolidé

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres	9.9		
Capital social		160,0	160,0
Primes liées au Capital		283,6	283,6
Réserves consolidées		(12,8)	91,2
Réserves de conversion		1,6	(12,3)
Résultat net - Part du Groupe		89,8	(49,6)
Opérations enregistrées directement en capitaux propres		6,0	7,1
Capitaux propres - Part du Groupe		528,2	480,1
Intérêts minoritaires		15,6	14,0
Total capitaux propres		543,8	494,1
Passifs non courants			
Provisions pour retraites et autres avantages du personnel	9.10	20,2	20,7
Provisions non courantes	9.11	17,6	27,4
Emprunts obligataires	9.14	1 813,6	1 814,2
Autres emprunts et dettes financières	9.14	393,9	418,9
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	9.14	1,5	3,7
Autres passifs non courants	9.12	6,5	9,4
Impôts différés passifs	7.7	126,6	144,7
Total passifs non courants		2 379,9	2 439,0
Passifs courants			
Provisions courantes	9.11	45,1	35,3
Fournisseurs		74,4	58,5
Autres passifs courants d'exploitation		317,2	296,0
Autres passifs courants hors exploitation		34,1	37,2
Passifs d'impôt exigible		84,3	2,0
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	9.15	1,9	0,2
Dettes financières courantes	9.15	103,1	118,8
Passifs liés aux activités abandonnées et autres passifs disponibles à la vente		—	—
Total passifs courants		660,0	548,0
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		3 583,7	3 481,1

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net de la période (y compris les minoritaires)		91,3	(49,0)
Dotations nettes aux amortissements	7.2	215,0	225,0
Dotations nettes aux provisions (*)		(7,2)	3,8
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		1,2	(0,1)
Résultat sur cessions		(127,3)	(8,1)
Pertes et profits de change latents		0,9	—
Impact d'actualisation des créances & dettes non courantes		—	(3,6)
Variation de la juste valeur des instruments financiers		—	—
Perte durable (AFS) et/ou variation de valeur des titres (acquis par étape)		—	—
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		1,0	1,1
Coûts d'emprunt immobilisés		(0,3)	(0,2)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé		47,8	49,7
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées		62,9	(0,6)
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	8.1	285,3	218,2
Variations du BFR et des provisions courantes	9.13	43,2	26,4
Impôts payés		(10,8)	3,8
Intérêts financiers nets payés		(47,8)	(49,8)
- dont impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)		(6,3)	(6,8)
- dont impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)		(2,6)	(3,9)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		9,7	4,5
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	279,6	203,1
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	8.3	(73,5)	(218,8)
- dont impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)		(9,3)	(20,8)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles	8.3	11,2	40,2
- dont impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)		5,1	—
- dont impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)		1,9	38,8
Investissements en immobilisations du domaine concédés (net de subventions reçues)	8.3	(73,6)	14,6
- dont impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)		(34,4)	(5,8)
- dont impact relatif au traitement comptable des redevances fixes sur portefeuille existant (IFRIC 12)		(10,0)	56,6
Variation des créances financières sur Concessions	8.3	0,5	0,5
Investissements opérationnels (nets de cession)	8.3	(135,4)	(163,5)
Cash-flow libre (après investissements)		144,2	39,6
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)		—	(15,9)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)		180,5	7,3
Incidence nette des variations de périmètre		0,4	4,7
Investissements financiers nets		180,9	(3,9)
Dividendes reçus des sociétés non consolidées		0,3	—
Autres		(6,0)	(9,6)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	39,8	(177,0)
Augmentation de capital	9.9	—	—
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers		0,6	0,7
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perde de contrôle)		—	—
Sommes encaissées lors de l'exercice des stocks options		—	—
Distributions versées		(57,1)	(0,5)
- aux actionnaires		(56,1)	—
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(1,0)	(0,5)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	9.14	53,2	50,5
- dont impact relatif au traitement comptable des redevances fixes sur nouveaux contrats		34,4	5,8
- dont impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)		8,7	(11,7)
Remboursements d'emprunts		(95,1)	(193,8)
- dont impact relatif au traitement comptable des redevances fixes sur portefeuille existant		(65,8)	(117,0)
- dont impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)		(26,7)	(31,8)
Variation des emprunts sur filiales consolidées		0,4	(0,4)
Variation des lignes de crédit		(0,7)	—
Variation des actifs de gestion de trésorerie (**)		0,5	(0,4)
Variation des dérivés sur la trésorerie		—	—
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(98,2)	(143,9)
Autres variations (dont incidence des variations des cours de devises)	IV	9,1	(5,5)
Variation nette de trésorerie nette	I + II + III + IV	230,3	(123,2)
Trésorerie nette à l'ouverture		219,2	342,4
Trésorerie nette à la clôture		449,5	219,2

(*) Y compris les variations des provisions pour retraites et autres avantages au personnel.

(**) Données retraitées des comptes courants financiers actifs (cf. Note "9.14 Informations relatives à l'endettement financier net")

Variation des capitaux propres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

(en millions d'euros)

	Capital social	Primes liées au capital	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations reconnues directement en capitaux propres	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2020	160,0	283,6	—	91,2	(49,6)	(12,3)	7,1	480,1	14,0	494,1
Résultat net de la période	—	—	—	—	89,8	—	—	89,8	1,5	91,3
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	—	—	—	—	—	13,9	(1,1)	12,9	0,5	13,4
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultat global de la période	—	—	—	—	89,8	13,9	(1,1)	102,6	2,0	104,7
Augmentation de capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Réduction de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Affectation du résultat et dividendes distribués	—	—	—	(105,7)	49,6	—	—	(56,1)	(1,0)	(57,1)
Paiements en actions (IFRS 2)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Variations de périmètre	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	0,5
Divers	—	—	—	1,6	—	—	—	1,6	—	1,6
Capitaux propres au 31/12/2021	160,0	283,6	—	(12,8)	89,8	1,6	6,0	528,3	15,6	543,8

Variation des capitaux propres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

(en millions d'euros)

	Capital social	Primes liées au capital	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations reconnues directement en capitaux propres	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2019	160,0	283,6	—	86,0	3,9	15,3	6,3	555,1	10,4	565,5
Résultat net de la période	—	—	—	—	(49,6)	—	—	(49,6)	0,6	(49,0)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	—	—	—	—	—	(27,6)	0,9	(26,7)	—	(26,7)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultat global de la période	—	—	—	—	(49,6)	(27,6)	0,9	(76,3)	0,6	(75,7)
Augmentation de capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Réduction de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Affectation du résultat et dividendes distribués	—	—	—	3,9	(3,9)	—	—	—	(0,5)	(0,5)
Paiements en actions (IFRS 2)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Variations de périmètre	—	—	—	0,1	—	—	—	0,1	3,5	3,6
Divers	—	—	—	1,2	—	—	—	1,2	—	1,2
Capitaux propres au 31/12/2020	160,0	283,6	—	91,2	(49,6)	(12,3)	7,1	480,1	14,0	494,1

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I. PRÉSENTATION DU GROUPE ET DU CONTEXTE DE PRÉPARATION DES COMPTES

I.1 Présentation du Groupe

La société Indigo Group (la « Société ») est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé au 1, Place des Degrés – Tour Voltaire – 92800 Puteaux La Défense. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 800 348 146.

Au 31 décembre 2015, Infra Foch Topco, société mère d'Indigo Group, était détenue à hauteur de 36,9% par des fonds d'investissements gérés par Ardian Infrastructure, à hauteur de 36,9% par Crédit Agricole Assurances via sa filiale Predica, à hauteur de 24,6% par VINCI Concessions (groupe VINCI) et à hauteur de 1,6% par le management du Groupe.

Le 13 juin 2016, Ardian Infrastructure et Crédit Agricole Assurances ont signé un accord avec Vinci Concessions en vue de l'acquisition, à parts égales, de sa participation de 24,6% au capital d'Infra Foch Topco. Cette transaction, soumise à l'approbation des autorités de la concurrence, a été finalisée au cours du troisième trimestre 2016.

Le 17 septembre 2019, Vauban Infrastructure Partners (ex Mirova) (au travers de Core Infrastructure Fund II et de son véhicule de co-investissement), société de gestion dédiée à l'investissement durable, et MEAG, société du groupe Munich Re gestionnaire des actifs de Munich Re et Ergo, ont finalisé l'acquisition de la participation d'Ardian dans Infra Foch Topco, qui elle-même détient 99,8% d'Indigo Group (0,2% détenu par les salariés au travers d'un FCPE), suite à l'information consultation du Comité Social et Economique français d'Indigo ainsi qu'à l'approbation de l'opération par les autorités de concurrence compétentes.

Au 31 décembre 2021, Infra Foch Topco est détenue par Prédica SA à hauteur de 47,5%, par Vauban Infrastructure Partners à hauteur de 33,2%, par MR Infrastructure Investment GmbH (Meag) à hauteur de 14,4%, à hauteur de 0,5% en autocontrôle et pour le solde par le Management du Groupe.

Le Groupe formé par Indigo Group et ses filiales (ci-après « Indigo Group » ou le « Groupe ») est un acteur mondial et global du stationnement et de la mobilité urbaine qui gère plus de 1,2 million de places de stationnement et leurs services associés dans 11 pays. Suite à la cession de sa participation dans la société LAZ Karp associates LLC (cf. faits marquants de l'exercice) le nombre de places gérées par le groupe a diminué de 1 million par rapport à l'exercice précédent.

Le Groupe est le partenaire de différents acteurs privés et publics (collectivités, hôpitaux, gares, aéroports, centres commerciaux, stades, lieux de loisirs, de tourisme, résidences, entreprises, universités, administrations, etc.) pour concevoir, construire, financer et exploiter des solutions de stationnement sur voirie ou en ouvrage en concession, pleine propriété ou prestations de services.

Le Groupe exerce par ailleurs une activité dans le domaine Mobilités et Solutions Digitales, via sa filiale Mobility and Digital Solutions Group.

I.2 Contexte de préparation des états financiers consolidés du Groupe

Les présents états financiers consolidés ont été préparés dans le cadre de la clôture annuelle au 31 décembre 2021.

Dans le respect des dispositions des normes IAS I « Présentation des états financiers », le Groupe a présenté dans les états financiers consolidés de la période clôturée au 31 décembre 2021, les périodes suivantes :

- le bilan consolidé au 31 décembre 2021 et le bilan consolidé au 31 décembre 2020;
- le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé au 31 décembre 2021 ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé au 31 décembre 2020 ;
- l'état des variations des capitaux propres sur l'exercice considéré (soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021), ainsi que celui de l'exercice précédent (soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020) ;
- le tableau des flux de trésorerie cumulés sur l'exercice considéré (soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021), et un état comparatif pour l'exercice précédent (soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020).

Le Groupe utilise pour la mesure de sa performance un certain nombre d'indicateurs non définis par les normes IFRS, utilisés notamment pour ses besoins en matière de communication financière et dont les définitions sont présentées en Note 3.4.

2. FAITS MARQUANTS

2.1 Faits marquants de la période

2.1.1 Développement – vie des contrats

FRANCE

Acquisitions des activités de stationnement en ouvrages de Transdev Group et de Covivio

Le 23 juin 2021, le Groupe, a annoncé la conclusion des accords pour acquérir, d'une part, les activités de stationnement en ouvrages de Transdev Group, gérées par sa filiale Transdev Park et, d'autre part, le portefeuille de concessions et de baux long-terme de parcs de stationnement de Covivio, gérés par sa filiale République SA. Avec ces acquisitions, le Groupe poursuit sa stratégie de croissance dans son cœur de métier, prépare la reprise économique, enrichit son portefeuille long-terme en France en intégrant des parcs de stationnement bénéficiant d'emplacements géographiques stratégiques notamment à Metz, Bordeaux, Marseille et en Ile-de-France.

Le 25 janvier 2022, le Groupe INDIGO a finalisé les acquisitions en France des activités de stationnement en ouvrages de Transdev Group et Covivio (cf. événements post-clôture).

S'appuyant sur ses relations de longue date avec les collectivités locales, Transdev Park exploite en France une cinquantaine de parcs de stationnement regroupant plus de 30 000 places, ainsi que plus de 100 000 places en voirie qui ne font pas partie de la transaction. Le Groupe va acquérir l'ensemble du portefeuille de stationnement en ouvrages qui a généré plus de 21 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019.

La dizaine de parcs de stationnement en concession et bail long-terme de Covivio ont généré 20 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019. La durée résiduelle moyenne du portefeuille est supérieure à 23 ans.

Les complémentarités géographiques permettant de créer des synergies opérationnelles significatives. Indigo Group apportera son expertise en termes d'exploitation, son engagement pour l'excellence et l'optimisation opérationnelles, avec l'ambition de promouvoir de nouveaux modèles urbains pour les infrastructures de stationnement.

Par ailleurs, pour répondre aux défis à venir de la mobilité urbaine, Indigo Group et Transdev, acteurs mondiaux respectivement sur les marchés du stationnement et du transport, ont signé un partenariat afin d'unir leurs expertises respectives dans les appels d'offres combinés de stationnement et de transport ainsi que d'apporter d'autres services aux projets de MaaS (Mobility As A Service) portés par les collectivités locales.

Le Groupe a également conclu un accord de partenariat avec Covivio en vue d'étudier des projets de partenariat pour certains parkings détenus par Covivio en France et le déploiement de solutions de mobilité douce d'INDIGO® weel.

Comme indiqué dans son plan stratégique Goal 2025, le Groupe confirme son positionnement de partenaire clé du secteur public et privé pour les solutions de stationnement et de mobilité individuelle, ainsi que sa stratégie de croissance à long-terme solide et rentable dans les pays où il occupe une position de leader.

Renforcement des contrats infrastructures

Conformément à sa volonté stratégique de renforcer son modèle concessif long terme et pleine propriété ainsi que de diversifier les segmentations (centre-ville, hôpital, tourisme, etc.), Indigo a été déclaré adjudicataire de plusieurs contrats significatifs en concession en 2021, avec notamment les renouvellements de la gestion de 4 parcs en concession par la ville de Mulhouse pour une durée de 10 ans ainsi que la voirie de Perpignan pour une durée de 5 ans, mais aussi plusieurs nouvelles concessions dont les Centres Hospitaliers Universitaires de Cambrai et d'Amiens pour respectivement 35 ans et 20 ans, la voirie et 3 parcs à Pontoise pour une durée de plus de 7 ans, le parc Montparnasse Raspail à Paris pour 18 ans, le parc à construire Foch à Saint Jean de Luz pour 38 ans et l'appel d'offre conjoint Phocéens et République à Marseille pour 7 ans.

Indigo a également remporté plusieurs appels d'offres pour l'achat de parcs en pleine propriété en 2021 avec l'acquisition en pleine propriété du parc Cœur de Ville intégré au nouveau quartier « cœur de ville Bezons », les parcs Mozart et Joia Meridia à Nice, le parc Belvédère à Bordeaux et le parc Quai XIX à Caen.

Arbitrage d'actifs

Le 11 mai 2021, le Groupe a vendu le parc de stationnement les Tanneurs à Strasbourg et a signé un contrat de location de 2 ans avec le nouveau propriétaire pour la gestion du parc, le temps nécessaire à la restructuration de l'immeuble en activités de logements et commerces. Cette démarche s'inscrit dans la volonté d'Indigo d'être agile dans l'arbitrage de ses actifs en élévation de centre-ville pour les valoriser au mieux.

Fin de l'exploitation des parkings du quartier d'affaires de La Défense

Le 12 octobre 2021, le Groupe INDIGO a annoncé ne pas avoir renouvelé, à l'issue de l'appel d'offres lancé par Paris La Défense, la concession pour l'exploitation des parkings du quartier d'affaires de La Défense en région parisienne, confiée à sa filiale Sépadef.

Depuis le début de la Covid-19, le recours au télétravail et la digitalisation des réunions ont fortement affecté le chiffre d'affaires des parkings du premier centre d'affaires européen et cet impact est resté significatif, contrairement à la plupart des autres parkings opérés par le Groupe qui ont connu de nettes reprises dès les levées des restrictions de mobilité. Dans sa réponse à l'appel d'offres lancé par Paris La Défense, le Groupe INDIGO avait donc fait le choix de rester prudent quant aux hypothèses de reprise de l'activité de stationnement horaire majoritairement liée à la fréquentation des bureaux du quartier d'affaires.

La filiale Sépadef a poursuivi l'exploitation des parkings du quartier d'affaires de La Défense jusqu'à la fin de l'année 2021, tel que le prévoyait le contrat.

Indigo Spaces

En France, Indigo a initié la commercialisation de plus de 20 sites en pleine propriété qui ont été considérés éligibles à une conversion en un usage alternatif au stationnement. Au total ce sont plus de 94 000 m² qui ont été identifiés avec comme reconversion envisagée des activités de logistique urbaine, de drive et de stockage. Au cours du 2nd semestre 2021, plusieurs offres ont été reçues et certaines ont été contre-signées. Les baux commerciaux sont en cours de finalisation. En parallèle, le chantier des apports d'actifs en pleine propriété concernant 24 parcs de stationnement à la SCI Indigo Spaces anciennement dénommée Indigo Infra Immobilier Nice Côte d'Azur a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCI Indigo Spaces le 29 septembre 2021.

Une nouvelle vague d'apports a été décidée au 4ème trimestre 2021 portante sur 5 autres parcs de stationnement détenus en pleine propriété par des sociétés du Groupe. Cette nouvelle opération d'apports en nature a été réalisée dans les mêmes conditions que la première fin janvier 2022, après renonciation aux DIA (Déclaration d'interdiction d'aliéner) des municipalités concernées.

EUROPE

Belgique

Indigo Belgique, via sa coentreprise à 50 % avec APCOA, ParcBrux, est attributaire depuis janvier 2019 d'un contrat évolutif de fourniture et gestion d'horodateurs, « scancars » et PDA / smartphones. Au 31 décembre 2021, ParcBrux est actif sur 10 communes bruxelloises et gère et collecte 4 350 horodateurs, 10 « scancars » et 3 « scanscooters ».

Indigo a signé au cours de l'année 2021, 2 nouveaux contrats long terme (un lease à Ostende et une concession à Bruxelles) et 9 contrats de prestation de service ou de concession d'exploitation court terme, continuant ainsi sa croissance continue sur le marché belge du Stationnement.

Par ailleurs, les discussions avec Be-Mobile (filiale de Proximus, opérateur historique belge de télécommunication) ont permis d'aboutir à la signature en aout 2021 d'un Head of Terms balisant les étapes de la création d'une filiale commune, destinée à gérer le concentrateur de ticket de voirie en Belgique. L'objectif de ce partenariat (50/50) est de transférer l'activité de concentrateur de ticket (plateforme utilisée en voirie pour connecter tous les fournisseurs de paiement mobile) actuellement menée dans le cadre de la filiale IP-Mobile, qui utilise la technologie de ParkNow) vers cette nouvelle société dédiée, évitant ainsi de faire appel à des intermédiaires dans notre marché de voirie et augmentant la valeur ajoutée proposée aux villes. Cette filiale commune, dénommée Belgian Parking Register NV (BPR), a été constituée le 22 novembre 2021.

Suisse – Expropriation Gare de Lausanne

Conformément aux discussions amorcées par les CFF (chemins de fer suisses) en 2019, Indigo a reçu le 2 janvier 2021 un avis pour la prise de possession du parking de la Gare de Lausanne au 1er juin 2021. Pour mémoire le contrat de concession détenu par Indigo est à échéance décembre 2085. Cette expropriation entraîne la fin d'exploitation de ce parc adossé à la Gare de Lausanne le 31 mai 2021 et donne droit à des compensations significatives. Le 9 décembre 2021, la commission fédérale d'estimation de Lausanne a rendu un jugement en clôture de la conciliation qui a emporté l'adhésion des 2 parties et valide la compensation financière à recevoir par la société concessionnaire. Un 1er acompte a été reçu en 2021 et le solde sera payé au 1er trimestre 2022.

Indigo a remis les clefs du parc Gare de Lausanne aux CFF le 14 juin 2021.

Luxembourg – Ière pleine propriété

Indigo a renforcé son positionnement au Luxembourg, notamment sur les contrats d'infrastructure, avec la signature de l'acte d'achat en VEFA du futur parking public du projet « Gravity » à Differdange. « Gravity » sera le premier parking en pleine propriété du Groupe dans le Grand-Duché.

Indigo a également signé un bail long-terme sur un parking de 147 places en phase finale de construction à Esch/Belval.

Pologne – développement à marche forcée

Indigo a gagné courant 2021 un total de 12 contrats (prestation et bail) qui lui permettent de s'implanter durablement dans plusieurs provinces et grandes villes du pays, poursuivant ainsi sa volonté de devenir un acteur majeur en Pologne.

AMERIQUE DU NORD

USA - Le Groupe Indigo a vendu sa participation de 50 % dans LAZ Karp Associates LLC, suite à sa stratégie de repositionnement sur les marchés d'infrastructure

Le 30 décembre 2021, la holding américaine du Groupe INDIGO a conclu la vente de sa participation de 50% dans LAZ Karp Associates LLC à son partenaire historique dans cette joint-venture, LAZ Karp Partners LLC, conformément aux termes de l'accord signé le 27 septembre 2021. Cette cession s'inscrit dans la stratégie du Groupe consistant à privilégier les marchés où il détient le contrôle de ses filiales et voit l'opportunité de devenir un acteur majeur de l'infrastructure. Le produit de la cession permet à Indigo Group de bénéficier de ratios financiers S&P améliorés et d'une liquidité renforcée pour répondre à ses besoins de financement futurs, et notamment pour ses développements dans des projets d'infrastructures. À la suite de cette transaction, les activités du Groupe aux Etats-Unis se limitent désormais à la détention majoritaire du parking Hudson Tea de 1 250 places à Hoboken, New Jersey.

Canada – La proximité et les nouveaux services

En cohérence avec la nouvelle raison d'être du Groupe, Indigo déploie au Canada les fondations de sa plateforme de services de proximité en s'appuyant sur son réseau national d'actifs de stationnement. Indigo Canada a signé et déploie plusieurs partenariats nationaux dont celui avec Bird dans le domaine des mobilités douces, avec Purolator dans le domaine de la logistique, avec Black Mountain Storage dans le domaine du stockage résidentiel ou encore avec le leader des dark kitchen, permettant ainsi de diversifier les revenus issus de ses surfaces tout en contribuant au développement de nouveaux services de proximité au service de la ville et de ses citoyens.

En parallèle, avec la volonté stratégique de développer son portefeuille d'actifs Infrastructure au Canada, Indigo a signé l'acquisition d'un parc (Odéon) en pleine propriété au cœur du quartier Nouvo St Roch dans la Ville de Québec. L'acquisition de ce parc vient renforcer la présence d'Indigo qui dispose d'une part de marché importante dans la ville. Le parc qui dessert de nombreux générateurs dont l'Université de Québec dispose de 548 places et nécessitera d'importants travaux de rénovation qui seront réalisés au cours des quatre prochaines années, tout en maintenant le parc en activité.

PENINSULE IBERIQUE - AMERIQUE DU SUD

Espagne – Développement et renouvellements de contrats

Indigo a renouvelé pour une durée de 12 ans le contrat de bail Mena dans la Ville de Malaga. Ce renouvellement s'inscrit dans le cadre des négociations avec le client par suite des pertes liées au Covid. Indigo España a également renouvelé ou prolongé de nombreux contrats phares comme la voirie de Saragosse, le contrat de Principe Pio à Madrid et ceux de Finestrelles et Maremagnum à Barcelone.

Indigo a également signé en août 2021 un contrat de 10 ans pour la gestion d'un parc de camions de 158 places situé dans un parc logistique dans les environs de Barcelone. Ce succès vient renforcer notre expertise « parc de camions » acquise avec notre contrat Repsol où nous gérons 4 sites depuis 2015.

Enfin, Indigo a gagné le contrat de gestion du parc de la 5ème tour situé dans le nord de Madrid. Cette nouvelle tour de 36 étages accueillera la prestigieuse université IE (Instituto de Empresa), une galerie commerciale et un centre médical. Il s'agit d'un contrat de management de 10 ans en mode « ticketless » d'environ 2 000 places de stationnement.

Brésil – 1ère pleine propriété

Indigo a signé en janvier 2021 l'acquisition d'un parc en pleine propriété « Indigo Center » de 340 places situé à Porto Alegre au sud du Brésil, ville historique d'Indigo où est implanté son siège. Il s'agit de la première pleine propriété d'Indigo au Brésil et démontre la capacité du groupe à exporter son modèle infrastructure. Ce parc était géré par Indigo depuis 2013.

En 2021, Indigo a connu une année faste avec notamment la signature de 13 nouveaux baux dont, en fin d'année, le prestigieux contrat d'une durée de 10 ans pour la gestion des 9 000 places de l'aéroport de Guarulhos, le plus gros aéroport d'Amérique du Sud avec plus de 40 millions de passagers en 2019.

En septembre 2021, Indigo a signé le renouvellement pour 5 ans de son contrat phare avec BR Malls qui compte 20 centres commerciaux sur l'ensemble du pays pour environ 37 500 places. Cette marque de confiance de notre plus gros client est un vrai succès pour Indigo.

Colombie – Partenariat Public - Privé

Dans le cadre des projets de Partenariat Public – Privé lancés en 2017 en Colombie, City Parking (qui détiendra 28.5% de la SPV) et ses partenaires sont adjudicataires du projet de construction et concession du parking C136 à Bogota. Il s'agit d'un parc de 271 places (146 places réservées aux voitures et le reste pour les deux roues) sur deux niveaux pour une durée de 28 ans. La construction devrait commencer mi-2022.

En 2021, City Parking a également signé 11 nouveaux contrats principalement situés à Bogota mais aussi à Medellin, Cota et Carthagène, poursuivant ainsi sa diversification géographique.

Panama - Cession de la société City Parking Panama

Le 1er février 2021, Indigo Infra Panama SA a procédé à la cession des 50% du capital qu'elle détenait dans la société panaméenne City Parking Panama. Cette cession entraîne le retrait total d'Indigo du Panama et s'inscrit dans la stratégie générale de recentrage des activités du Groupe.

L'activité de City Parking Panama n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité du Groupe INDIGO en 2020.

ASIE

Chine - Développement d'une activité en Joint-Venture (JV) en Chine

La Joint-Venture Sunsea-Indigo poursuit ses efforts commerciaux pour développer son activité en Chine. En plus du contrat en prestation de service de Tongzi (Province du Guizhou) signé au premier semestre 2021, un premier contrat concessif à Yangcheng (Jincheng, Province de Shanxi) a été signé et a démarré au second semestre 2021. D'autres contrats sont en phase de négociation avancée et attendus pour 2022.

Son activité est encouragée par une directive publiée par le gouvernement central incitant les villes à développer leurs activités de stationnement avec des partenaires privés.

Pour mémoire, la Joint-Venture, détenue à 60% par Sunsea et à 40% par Indigo, s'adresse aux autorités locales chinoises en les aidant à optimiser leur politique de stationnement et de mobilité intelligente. Elle développe des contrats à long terme avec le secteur public impliquant à la fois le stationnement sur voirie et hors voirie, en tirant parti de l'expertise, de l'innovation, de l'expérience et de l'envergure mondiales apportées par Sunsea et Indigo.

MDS (Mobility Digital Solutions)

INDIGO® weel

L'année 2021 a véritablement entériné la stratégie long-terme d'INDIGO® weel d'être le partenaire privilégié des villes et des entreprises, dédiée à leurs enjeux de mobilité douce.

INDIGO® weel opère aujourd'hui sur deux axes de business distincts sur des segments dynamiques et connexes :

- a. le stationnement vélo sécurisé (via la marque CycloPark) : L'ouverture d'une dizaine de CycloPark en France en 2021 a permis de confirmer l'attente très forte des cyclistes et des villes concernant la sécurisation du stationnement vélo avec des services associés. L'accueil du concept et de sa réalisation sont extrêmement positifs et les parcs se remplissent progressivement. 80 parcs seront ouverts en 2022 pour une capacité totale de +5 000 places ; Autant de parcs Indigo qui seront ainsi rendus cyclables.
- b. la mobilité en entreprise (avec des flottes privatives et multimodales - vélos, vélos à assistance électrique, scooters électriques...), avec 2 contrats pluriannuels (Airbus à Marignane et 11 parkings à Anvers en Belgique) déjà en cours et qui sont autant de succès.

En revanche, après l'incendie qui a détruit mi-décembre 2021 sa base opérationnelle à Colomiers et une analyse d'impact détaillée, INDIGO® Weel se voit contrainte de mettre fin à ses activités de gestion de vélos et de scooters électriques en libre-service sans station (*free floating*) dans l'agglomération toulousaine pour se concentrer sur sa stratégie de redéploiement vers les segments B2G et B2B;

OPnGO – Toujours plus de déploiements et d'utilisateurs

Après une année 2020 marquée par les confinements et une baisse drastique des déplacements, 2021 marque la reprise pour OPnGO avec 300 000 nouveaux utilisateurs. L'application compte à présent, 6 ans après son lancement, 1,3 million d'utilisateurs. Par ailleurs, l'entreprise a enregistré une croissance de 25% du nombre de paiements en voirie et de 65% de réservation en ouvrage en comparaison avec 2020.

Avec plus de 40 nouveaux parkings déployés au cours de l'année passée, OPnGO continue d'étendre son maillage territorial. Des villes comme Nice, Dieppe, Caen ou Orléans proposent désormais ce service. L'entreprise poursuit également son déploiement en Europe, en Espagne (Madrid, Barcelone et Malaga) et en Belgique (Bruxelles et Gand) où il est présent depuis plusieurs années mais aussi plus récemment, à Luxembourg Ville. OPnGO peut aujourd'hui compter sur un réseau de 600 parkings dans près de 220 villes en Europe.

Afin de se concentrer sur ses fondamentaux tout en développant l'audience des services de stationnement constituant son inventaire, OPnGO a par ailleurs développé des interfaces API pour permettre l'accès à cet inventaire de plates-formes tierces au groupe INDIGO. Plusieurs contrats ont été signés courant 2021 et des discussions sont en cours avec plusieurs autres opérateurs.

Vélib – Smovengo – Une évolution sereine

En 2021, Smovengo a comptabilisé 39,1 millions de courses (dont 54% en vélos à assistance électrique), soit 0,4 million de plus que sur la même période de 2020 grâce à la mise à disposition de plus de 20 000 vélos sur plus de 1 400 stations. Le nombre d'abonnés à fin décembre 2021 est inférieur de 3% à celui de 2020 (367 000 abonnés).

En parallèle, Smovengo et le SMAVM (Syndicat Mixte Autolib' Vélib' Métropole) ont signé 2 avenants en mars et juin 2021 qui permettent d'adapter le contrat à l'évolution de l'activité toujours plus importante et notamment au très grand succès des VAE (Vélos à Assistance Electrique).

2.1.2 Corporate / Gouvernance - Financement

La nouvelle raison d'être du Groupe : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement »

Le Groupe INDIGO a dévoilé le 7 avril 2021 sa nouvelle Raison d'Être : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Cette mission guide l'action de ses 7 000 collaborateurs (après la cession de la société LAZ aux USA) au quotidien et transforme la vision stratégique de l'entreprise sur le long terme. Elle engage pleinement le Groupe dans son rôle d'acteur de la ville de demain.

« La ville de demain aura pour enjeu de libérer sa voirie pour créer des espaces partagés entre les différentes mobilités (piétons, vélos, livraisons, etc.), des espaces verts et des lieux de convivialité, tels que les terrasses de café. La logistique du dernier kilomètre doit s'enrichir pour donner une réalité tangible à la « ville du quart d'heure ». Pour cela, nos parkings en centre-ville, nos infrastructures, nos services offrent des lieux et des temps de vie enrichis, en devenant des emplacements de recharge de véhicules électriques, des espaces culturels, ou même événementiels. Nous pouvons tout imaginer et tout concevoir pour apporter à nos clients et leurs usagers des réponses satisfaisantes à leurs besoins. » a déclaré Serge Clément, PDG d'Indigo.

2.1.3 Plan stratégique RSE sur quatre ans : Neutralité carbone en 2025

Indigo s'est engagé le 15 mars 2021 sur un objectif de neutralité carbone à horizon 2025. Le leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle va en outre adhérer au programme international Global Compact des Nations Unies, s'engageant ainsi à œuvrer en faveur d'un développement économique durable et inclusif.

Le Groupe a ainsi lancé son programme interne « GO for Climate », avec un objectif de neutralité carbone à horizon 2025 pour ses émissions directes et indirectes liées aux consommations énergétiques (scopes 1 et 2) et un contrôle des autres émissions indirectes, comme celles de ses fournisseurs (scope 3) d'ici à 2030.

En parallèle, le Groupe Indigo a adopté un plan stratégique pour renforcer ses engagements RSE sur la période 2021-2024. Désireux d'harmoniser et de partager avec ses 7 000 collaborateurs dans le monde entier ses initiatives en matière de responsabilité sociale et environnementale, le Groupe a décidé de concentrer chaque année ses actions solidaires autour d'un thème en lien avec les objectifs de développement durable des Nations-Unies : l'engagement social en 2021, la biodiversité en 2022, les villes durables et solidaires en 2023, l'engagement sportif en 2024, année Olympique. Chaque année, trois actions seront déclinées dans chaque pays autour de la thématique choisie.

2.1.4 Poursuite de la stratégie et des actions ESG du Groupe INDIGO mises en valeur par Vigeo Eiris et le GRESB en 2021

Dans le prolongement de sa stratégie RSE et ESG (Environnement, Social et Gouvernance) menée depuis plusieurs années et placée au cœur de son plan « Beyond Covid », le Groupe a défini un plan climat « Go for Climate », fondé sur la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et sur la compensation carbone. Le Groupe INDIGO s'est fixé comme objectif la neutralité carbone de ses activités d'ici à 2025 sur ses scopes 1 et 2. Des actions concrètes pour réduire ses consommations énergétiques ont déjà été mises en œuvre, comme le remplacement des éclairages d'ancienne génération des parkings par des éclairages LEDs ainsi que l'utilisation de 100% d'électricité verte à l'horizon 2025. Le Groupe INDIGO propose également des solutions à ses clients pour leur permettre de réduire leurs émissions de CO2. Enfin, le Groupe INDIGO poursuit également sa politique d'amélioration continue en matière sociale et de gouvernance.

Les actions ESG menées par le Groupe INDIGO sont aujourd'hui mises en valeur par les évaluations réalisées par les deux agences de notation extra-financières qui le suivent de façon régulière. Le 31 décembre 2021, avec une note d'ensemble de 65/100, Indigo Group a été classé par Vigéo-Eiris au 85ème rang mondial sur un panel de 4 889 entreprises évaluées. Par ailleurs, Indigo Group répond depuis 2020 à l'évaluation de l'organisme GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark), spécialiste de l'évaluation des pratiques ESG des gestionnaires d'actifs immobiliers et d'infrastructure, qui lui a attribué une note de 78/100 en 2021, en croissance de 11 points par rapport à celle de l'année précédente.

2.1.5 S&P Global Ratings améliore la perspective d'Indigo Group de négative à stable et confirme la notation BBB-

Le 13 juillet 2021, S&P Global Ratings a amélioré la perspective d'Indigo Group de négative à stable et a confirmé la notation BBB-. Cette révision reflète la surperformance de l'exercice 2020 par rapport aux prévisions publiées par S&P le 14 mai 2020 sur les ratios ajustés FFO/debt et debt/EBITDA, ainsi que la reprise rapide attendue du trafic, qui a commencé dès la mi-mai 2021, après quelques mois de confinement en 2021 dans les pays où le Groupe est présent.

2.2 Faits marquants de la période précédente

Les faits marquants de la période précédente sont présentés dans les comptes consolidés 2020 publiés.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

3.1 Principes généraux

Les présents comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2021 ont été préparés conformément aux normes comptables internationales (« IFRS ») telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2021.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, avec une décimale. Les arrondis à la décimale la plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux. La valeur 0 est indiquée en format comptable.

3.1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2021

Les normes et interprétations applicables de façon obligatoire à compter du 1er janvier 2021 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021. Elles concernent principalement :

- amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et à IFRS 16 « Réforme des taux de référence - Phase 2 »
- amendements à IFRS 16 « Contrats de locations Covid-19 - Aménagements de loyers »
- Décision de l'IFRS IC relative à la méthodologie d'allocation des avantages du personnel aux périodes de service

Le Groupe a revu, à l'aune des précisions apportées par l'IFRS IC, ses modalités de calcul d'engagements de régimes à prestations définies pour lesquels l'attribution de droits est conditionnée par la présence dans le Groupe au moment du départ en retraite et dont les droits dépendent de l'ancienneté, le montant maximal étant plafonné. Cette analyse a conduit le Groupe à comptabiliser un impact de 0,9 million d'euros dans ses réserves.

- Décision de l'IFRS IC relative à la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation des logiciels mis à disposition dans le "cloud" dans le cadre d'un contrat SaaS (Software as a Service)

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de cette décision a été réalisée pour la clôture des comptes consolidés 2021. Les contrats concernés ont été analysés ce qui a mené à un reclassement d'immobilisations incorporelles en charges constatées d'avance pour 0,7 million d'euros. L'analyse réalisée par le groupe n'a pas mis en exergue d'ajustement significatifs devant être constaté sur les exercices antérieurs.

3.1.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2021

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2021 :

- amendements à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - Contrats déficitaires, notion de coûts directement liés au contrat » ;
- amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles - Comptabilisation des produits générés avant la mise en service » ;
- amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises – Références au cadre conceptuel » ;
- améliorations annuelles des IFRS Cycle 2018-2020.

3.1.3 Base d'établissement

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes de consolidation exposées ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation (voir note 3.3.1 « Recours à des estimations » pour plus de détails).

3.2 Méthodes de consolidation

3.2.1 Périmètre de consolidation

La notion de contrôle d'une entité est définie sur la base de trois critères :

- le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

En pratique, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en Assemblée Générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour l'appréciation de la notion de contrôle, le Groupe réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires afin de vérifier leur caractère purement protectif. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercé par chacune des parties, est également effectuée.

Une analyse est également menée en cas d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

Le contrôle conjoint est établi lorsque les décisions concernant les activités prépondérantes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les partenariats sont désormais classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet :

- une coentreprise (joint-venture) est un partenariat dans lequel les parties (co-entrepreneurs) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- une activité conjointe (joint-opération) est un partenariat dans lequel les parties (coparticipants) ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs de l'entité. Chaque coparticipant doit comptabiliser sa quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe.

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentage de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques.

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 1 million d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

(en nombre de sociétés)	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Total	France	Etranger	Total	France	Etranger
Intégration globale	118	84	34	122	85	37
Mise en équivalence	15	1	14	33	1	32
Total	133	85	48	155	86	69

En France, le nombre de sociétés intégrées diminue d'une entité par rapport à l'exercice précédent. Les entrées de périmètre des sociétés Luzien stationnement et Marseille République Phocéens stationnement, suite à des gains de nouveaux contrats, ont été compensées par les TUP de 3 sociétés.

A l'international, le périmètre a diminué de 21 sociétés par rapport à 2020. Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

- En Belgique, les sociétés Parking Partners et Electronic System Engineering ont été absorbées par deux sociétés. Dans le même temps, une participation de 50% a été prise dans la société Belgian Parking Register NV qui est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.
- Le Groupe a procédé à son retrait du Panama, ce qui a d'abord mené à la cession de sa participation dans la société City Parking Panama puis à la liquidation des sociétés Indigo Infra Panama et Urbania Management.
- Au Canada, la société Indigo Infra Odéon a été créée suite à l'acquisition du parc Odéon (cf. faits marquants de la période).
- Aux Etats-Unis, le Groupe a vendu sa participation de 50% dans LAZ Karp Associates LLC suite à sa stratégie de repositionnement sur les marchés d'infrastructure (cf. faits marquants de la période). LAZ Karp Associates LLC était la tête d'intégration d'un sous palier de consolidation composée de 17 filiales.

Exemption d'audit concernant la filiale anglo-saxonne

La société Les Parcs GTM UK Limited, filiale anglo-saxonne du groupe enregistrée au Royaume-Uni, a utilisé l'exemption d'audit de ses états financiers locaux, en vertu de l'article 479A du UK Companies Act 2006.

Indigo Group a fourni une garantie à sa filiale Les Parcs GTM UK Limited en vertu de l'article 479C du UK Companies Act 2006. Cette garantie concerne les passifs de la filiale anglo-saxonne et les administrateurs d'Indigo Group estiment qu'il existe une faible probabilité d'utilisation de cette garantie.

3.2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges, entre entreprises intégrées, sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales contrôlées ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

3.2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

3.2.4 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de l'exercice.

Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « résultat de change » et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

3.2.5 Regroupements d'entreprises

Le Groupe comptabilise à la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs identifiables repris. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. A compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est comptabilisée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition, tels que les honoraires de due diligences et les autres honoraires associés, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet). Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5 qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

Depuis le 1er janvier 2020, le groupe applique l'amendement d'IFRS 3 sur la définition d'une activité. Cet amendement clarifie la définition d'une entreprise et aide à une meilleure différenciation d'une acquisition d'entreprise et d'une acquisition d'un groupe d'actifs avec pour principale incidence l'absence de reconnaissance d'un *goodwill* en cas d'acquisition d'un groupe d'actifs.

3.2.6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat.

3.2.7 Activités non poursuivies (arrêtées, cédées) et activités destinées à être cédées

- **Activités destinées à être cédées**

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période, et dont le montant est jugé significatif au regard des principaux agrégats financiers du Groupe, sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession est considérée hautement probable et qu'elle doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur correspondant au prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Les éléments relatifs au compte de résultat et au tableau de flux de trésorerie, relatifs aux activités destinées à être cédées, sont présentés sur une ligne séparée du compte de résultat et du tableau des flux (pour l'ensemble des périodes présentées) dès lors qu'ils remplissent par ailleurs les critères de classification en activités non poursuivies.

- **Activités non poursuivies**

Les activités non poursuivies (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, dès lors qu'elles concernent :

- soit un pôle d'activités ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession ;
- soit une filiale acquise uniquement dans le but de la revente ;

sont présentées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'ensemble des périodes présentées si leur montant est jugé significatif au regard des principaux agrégats financiers du Groupe.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur, nette des coûts relatifs à la cession.

3.3 Règles et méthodes d'évaluation

3.3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations sont fondées sur l'hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

- **Evaluations retenues pour les provisions**

Le Groupe identifie et analyse régulièrement les risques auxquels il peut être confronté dans le cadre de ses activités, notamment ceux liés aux litiges, et aux contrats déficitaires. Le cas échéant, le Groupe évalue les provisions sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources attendue pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

- **Evaluations des engagements de retraites**

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

La plupart de ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note annexe 9.11.1 « Engagements de retraites et autres avantages au personnel » des présents états financiers consolidés.

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois ces engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

- **Evaluation de la juste valeur**

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, en l'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains actifs financiers disponibles à la vente et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- Niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calculs mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.
- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupement d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

- **Evaluations retenues pour les tests de perte de valeur**

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation retenus. Une modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Dans ce cadre, le groupe établit des hypothèses détaillées par activités et par pays permettant d'établir les valeurs d'utilité utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note 9.5 « Tests de valeur sur autres actifs immobilisés ».

Le ralentissement économique mondial né de la crise sanitaire de la COVID-19 et ses impacts directs sur l'activité du groupe en 2021 constituent un indice de perte de valeur. L'approche utilisée pour la réalisation des tests de pertes de valeur est abordée en note 9.5.

3.3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe comprend :

- d'une part, les revenus des parcs de stationnement (pleine propriété, concession, bail ou prestations de services) ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales et les revenus provenant de la location d'espaces publicitaires ;
- d'autre part, le chiffre d'affaires réalisé au titre des travaux de construction mis en œuvre sur les ouvrages en concession dont la contrepartie reçue figure au bilan du Groupe en immobilisations incorporelles du domaine concédé ou en créances financières.

Par suite de l'application de la norme IFRS15, le chiffre d'affaires :

- inclut désormais le remboursement des charges opérationnelles engagées par les entités du Groupe dès lors que celles-ci contrôlent bien les modalités de réalisation de ces prestations (contrats de mise à disposition du personnel pour lequel le groupe recrute, forme et contrôle les équipes mises à disposition de ses clients)

- exclut :
 - lorsque le groupe ne détient pas un tel contrôle, les revenus reçus en rémunération des activités réalisées sont comptabilisés nets des charges engagées afin de réaliser les activités concernées (contrats de locations dans lesquels le Groupe ne contrôle pas le service et n'en définit pas les conditions de réalisation comme la fixation des tarifs, les heures d'ouverture, la gestion des emplacements, la définition des moyens humains nécessaires) ...
 - les revenus reçus lorsque les charges engagées sont refacturées sans marge (« pass-through »)

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note 3.3.4 « Contrats de concession ».

3.3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent les produits locatifs, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

3.3.4 Contrats de concession

3.3.4.1 Principe général

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles Infrastructures qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11,
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IFRS 15.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- Soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'Infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'Infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoute les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce traitement s'applique à la plupart des Parkings gérés en concession par le Groupe.

- Soit de la part du concédant : modèle de la créance financière. Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'Infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction, exploitation ou maintenance) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire, portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Créances financières - Concessions » qui lors de leur comptabilisation initiale sont comptabilisées à la juste valeur de l'Infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et remboursées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels.

Ce modèle s'applique à quelques contrats du Groupe.

Dans le cas de modèles mixtes, la rémunération provient, à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en « immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce modèle s'applique à quelques contrats du Groupe.

3.3.4.2 Traitement comptable des redevances fixes payées aux concédants dans le cadre de contrats de concession

Dans le cadre de ses contrats de concession, le Groupe s'engage à payer au concédant une redevance annuelle d'exploitation au titre de l'occupation et de l'usage du domaine public. Les redevances peuvent être forfaitaires (fixes), ou variables (sur la base du chiffre d'affaires ou du résultat d'exploitation) et sont en général indexées selon des formules variables.

S'agissant des redevances fixes, le Comité d'interprétation des normes IFRS (« IFRS Interpretation Committee ») avait indiqué au mois de mars 2013 que les paiements effectués par un concessionnaire au concédant pour l'utilisation d'un actif de concession entrant dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12 et permettant d'utiliser l'actif de concession devaient être comptabilisés en actif en contrepartie d'un passif correspondant à l'engagement à payer ces redevances dès lors qu'elles ne dépendent pas de l'activité future du concessionnaire et qu'elles ne donnent pas droit à des biens ou services distincts des accords de concession de services. L'IFRS Interpretation Committee a confirmé cette position, ce qui a fait l'objet d'une publication dans l'IFRIC Update de janvier 2016.

Dans ce contexte, le Groupe capitalise les redevances fixes dans son bilan sous la forme d'un actif amortissable sur la durée du contrat au titre du droit d'utiliser le domaine public (parking) en contrepartie d'un passif au titre de l'engagement à payer ces redevances.

Ce traitement comptable des redevances fixes se traduit dans les comptes consolidés du Groupe par :

- la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondant à l'activation au bilan des redevances pour leur montant actualisé, cette dernière étant amortie de façon linéaire sur la durée du contrat,
- la comptabilisation d'un passif financier au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, réduit chaque année du fait du paiement des redevances et générant un coût de désactualisation comptabilisé en coût de l'endettement financier.

Les redevances fixes associées à des contrats devenus pleinement exécutoires mais pour lesquelles les actifs sous-jacents ne sont pas mis en service à la date d'arrêté des comptes consolidés sont intégrées aux engagements hors bilan présentés en note 11.3.

3.3.5 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ».

Dans le cadre du dispositif du Plan d'Épargne Entreprise, le Groupe a mis en place, en 2019, un fond d'actionnariat investi en titres non cotés d'Indigo Group (le « Fond »). Le Fond a pour objectif principal de suivre la performance de l'action non cotée Indigo Group diminuée des frais courants, la valeur liquidative du fonds évoluant, à la hausse comme à la baisse, en fonction de la valorisation des actions non cotées Indigo Group proportionnellement au pourcentage de l'actif investi dans ces actions. Au 31 décembre 2021, les salariés détiennent 0,23% des actions d'Indigo Group à travers le FCPE.

À l'occasion des souscriptions à ce plan, les salariés ont bénéficié d'un abondement versé par leur entreprise. Ce dernier, réputé comme un avantage consenti aux salariés, a été comptabilisé en charge sur paiements en actions de la période. Le dénouement des investissements effectués par les salariés s'effectue par remise de numéraire.

Par ailleurs, les filiales d'Amérique du Nord ont mis en place, en faveur de certains dirigeants, des plans de rémunération à long terme fondés sur des instruments de capitaux propres, également dénoués par remise de numéraire, dont la valeur est dérivée de la valeur d'entreprise des filiales.

S'agissant d'instruments dénoués par remise de numéraire, les modalités d'évaluation et de comptabilisation de ces derniers s'effectuent comme suit :

- La valeur des instruments attribués est estimée à la date d'attribution dans un premier temps, puis réestimée à chaque clôture jusqu'à la date de paiement, et la charge ajustée en conséquence à la clôture considérée.
- La charge est comptabilisée en contrepartie d'une dette non courante au passif du bilan.

Suite à la cession de LAZ Karp Associates intervenue le 30 décembre 2021, le plan mis en place aux États-Unis n'a plus d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe. Le plan mis en place au Canada, au début de l'année 2020, est toujours en place au 31 décembre 2021.

Enfin, dans le cadre du développement du Groupe Infra Foch Topco, certains collaborateurs de sociétés du groupe ont :

- Soit des Actions Gratuites de la société-mère Infra Foch Topco pour permettre aux Bénéficiaires de recevoir un certain nombre d'Actions Ordinaires de cette société, attribuées par tranches d'année de référence en fonction d'un critère de performance basé sur l'EBITDA du Groupe ;
- Soit un Long Term Incentive Plan (LTIP) pour permettre aux Bénéficiaires de recevoir un bonus attribué par tranches d'année de référence en fonction d'un critère de performance basé sur l'EBITDA.

L'impact financier au compte de résultat de ces plans sont présentés dans la note 7.5.

3.3.6 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif-TIE) ainsi que le coût de désactualisation du passif financier reconnu au titre de l'engagement à payer les redevances fixes envers les concédants, le résultat des couvertures de taux sur la dette brute, ainsi que les variations nettes de juste valeur des produits dérivés non qualifiés de couverture,
- la rubrique « produits financiers des placements » qui comprend les revenus perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, dividendes sur OPCVM, plus et moins-values de cessions...), les impacts des couvertures de taux rattachées à ces placements ainsi que leurs variations de juste valeur. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

La notion d'endettement financier net est définie et détaillée en note 9.14 « Informations relatives à l'endettement financier net ».

3.3.7 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunt incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés,
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note 3.3.22.1 « Actifs financiers »).

3.3.8 Impôts sur les bénéfices

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits, quand ils sont significatifs, dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification a été adoptée, sur la ligne « Impôts sur les bénéfices - Impacts des changements de taux ».

Le cas échéant, les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables significatives, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible, quand il présente un caractère significatif.

Par ailleurs, les participations dans les entreprises mises en équivalence donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.3.9 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise.

3.3.10 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation.

3.3.11 Goodwill

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs et passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *goodwill* ». Les *goodwill* relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« *impairment test* ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et de manière non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (« *badwill* ») sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

3.3.12 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des droits d'exploitation et des logiciels informatiques. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeurs cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

L'IFRS IC a publié, le 27 avril 2021, une décision relative aux contrats *SaaS* (*Software as a Service*) mis à disposition dans le "cloud". Suite à cette publication, le Groupe a revu sa politique de comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation pour ce type de logiciels. A ce titre, une analyse est désormais réalisée pour chaque nouveau projet de développement d'une solution *SaaS* afin de déterminer si (1) les services de configuration et de personnalisation sont distincts de l'accès au logiciel *SaaS* et si (2) le Groupe obtient le contrôle d'une nouvelle ressource logicielle.

En cas d'atteinte de ces deux critères cumulatifs, le Groupe comptabilise ces coûts de configuration et de personnalisation en immobilisations incorporelles et les amortit sur la durée du contrat *SaaS*. A l'inverse, si au moins un des deux critères n'est pas rempli les coûts de configuration et de personnalisation sont comptabilisés en charges sur la période durant laquelle les services de sont fournis.

3.3.13 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.3.14 Immobilisations corporelles et immobilisations corporelles du domaine concédé

Ces immobilisations sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent en particulier les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions	de 30 à 50 ans
Agencements	de 7 à 30 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque clôture annuelle, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

3.3.15 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

3.3.16 Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les goodwill, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex. : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex. : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables.

En France, une UGT correspond à un regroupement de contrats d'un même donneur d'ordre. Dans les autres pays, une UGT correspond à un ensemble de parkings par ville ou zone géographique homogène. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.3.17 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégage. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans la société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de la société.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note 3.3.16 « Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre l'EBITDA et le résultat opérationnel.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les entités contrôlées conjointement.

3.3.18 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.3.19 Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants classés dans la catégorie Prêts et créances.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3.3.20 Engagements de retraites et autres avantages du personnel

- Engagements de retraites à prestations définies

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan.

L'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe est comptabilisée dans le bilan consolidé.

Les produits d'intérêts des actifs de couverture de régimes de retraite sont calculés à partir du même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réestimation sont comptabilisés en autres éléments de résultat global :

- Gains et pertes actuariels sur l'engagement correspondant à la différence entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée et résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience,
- Surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif de l'actif du régime et sa rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle, et variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime ; l'impact de désactualisation sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

L'IFRS IC a publié, le 24 mai 2021, une décision relative à la répartition du coût des services associés aux régimes à prestations définies pour lesquels (1) l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite, (2) le montant des avantages dépend de l'ancienneté, (3) le montant des avantages est plafonné à un nombre d'années de services consécutives.

Cette décision a pour effet de modifier la détermination de la période d'attribution de l'avantage du personnel pour la répartition de la charge IAS 19. Le Groupe a revu, pour la clôture de ses comptes consolidés 2021, la méthode de calcul de sa provision pour les engagements de retraites à prestations définies. Cela a été réalisé en basant l'analyse sur l'atteinte des paliers d'ancienneté pour déterminer l'étalement du montant d'indemnité acquis en fonction de l'hypothèse d'âge de départ des salariés sur les dernières années de carrière précédant la date de vesting. L'impact de la réévaluation, portée en réserves est de 0,9 million d'euros.

- Engagements de retraite à cotisations définies

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droits à ces cotisations.

- Provisions pour autres avantages du personnel

Les autres avantages du personnel sont provisionnés au bilan, évalués selon la norme IAS 19. Ils comprennent les engagements relatifs aux primes de fidélité, ainsi que la couverture des frais médicaux dans certaines filiales. Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraites et pour autres avantages du personnel est présentée dans les passifs courants.

3.3.21 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation réelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. La provision est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

- Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent également des provisions pour contrats déficitaires.

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

- Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation, quelle que soit leur échéance estimée. Les provisions pour litiges liées à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration, intégrant le coût des plans et mesures engagées, sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées ou fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3.3.22 Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsqu'une entité du Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

3.3.22.1 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories déterminées suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances. Le classement dépend de la nature et de l'objet des actifs financiers et il est déterminé au moment de la comptabilisation initiale.

La catégorie placements détenus jusqu'à leur échéance n'est pas utilisée par le Groupe.

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances, la part à plus d'un an des créances financières relatives aux contrats de partenariat public-privé et la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (voir note 3.3.25 « Instruments financiers dérivés »).

- Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat net lorsque le droit du Groupe à recevoir ces dividendes est établi.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :
 - la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre,
 - la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.
- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

- Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

La catégorie « prêts et créances » comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mise en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés et les autres prêts et créances financières. Elle comprend également les créances financières afférentes aux contrats de concessions et de partenariat public-privé dès lors que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel à recevoir une rémunération (généralement sous forme de garantie de recettes ou de subvention d'exploitation) de la part du concédant.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif, sauf en ce qui concerne les créances à court terme pour lesquelles l'incidence de l'actualisation est négligeable.

Dans le cas particulier des créances financières relevant du champ d'application d'IFRIC 12, le taux d'intérêt effectif utilisé correspond au taux de rentabilité interne du projet calculé à l'origine.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt si il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur, correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

La part à moins d'un an des prêts et créances est classée en autres actifs financiers courants.

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat net lorsqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat net. Un actif financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction :

- s'il est acquis principalement en vue d'être vendu à court terme,
- si, au moment de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés gérés ensemble par le Groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- s'il est un dérivé qui n'est pas un instrument de couverture désigné et efficace.

Les OPCVM monétaires acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie sont classés dans cette catégorie, ainsi que certains instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture.

3.3.22.2 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent, le cas échéant, des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note 3.3.22.3 « Disponibilités et équivalents de trésorerie »). Le Groupe retient la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des *cash-flows* futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.3.22.3 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués, le cas échéant, d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des *cash-flows* futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.3.23 Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis par une entité du Groupe sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres selon la substance des ententes contractuelles et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par une entité du Groupe sont comptabilisés au montant de la contrepartie reçue, déduction faite des frais d'émission directs.

3.3.24 Dettes financières (courantes et non courantes)

Elles sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ces passifs financiers ne comportant pas de dérivés incorporés non étroitement liés (notamment au titre des options de remboursement anticipé). Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux de marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution des investissements concernés.

Le montant de la subvention correspond à la différence entre les montants perçus au titre de l'emprunt et la juste valeur de l'emprunt en fonction du taux d'intérêt du marché alors en vigueur. La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « dettes financières courantes ».

Le Groupe dé-comptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations du Groupe sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier dé-comptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

3.3.25 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et ultérieurement évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le profit ou la perte qui en découle est immédiatement comptabilisé en résultat net à moins que le dérivé ne soit un instrument de couverture désigné et efficace ; dans ce cas, le moment de comptabilisation en résultat net dépend de la nature de la relation de couverture.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes non dérivés sont traités comme des dérivés séparés s'ils répondent à la définition d'un dérivé, si leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques des contrats hôtes et si les contrats ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

- Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change principalement), le Groupe utilise des instruments dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par le Groupe sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité attachée aux instruments de couverture est applicable si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique « Autres actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes financières non courants ». La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en « Autres actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ».

- Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note 3.3.1 « Recours à des estimations »). Néanmoins, la comptabilisation de la variation de leur juste valeur d'une période à l'autre varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé d'acheter ou de vendre un actif,
- couverture de flux de trésorerie,
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

- *Couverture de juste valeur*

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif tel que prêts et emprunts à taux fixe ou des actifs et passifs en devises étrangères ou d'engagements fermes non comptabilisés.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

- *Couverture de flux de trésorerie*

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt dans les autres éléments du résultat global en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme « efficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur ne présente plus un caractère hautement probable, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

- *Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère*

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique « écarts de conversion », la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » étant enregistrée en résultat. La variation de valeur du produit dérivé comptabilisée en « écarts de conversion » doit être reprise en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Les profits et les pertes sur un instrument de couverture liés à la partie efficace de la couverture cumulés dans la réserve au titre de l'écart de change sont reclassés en résultat net au moment de la cession d'un établissement à l'étranger.

3.4 Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS utilisés par le Groupe

Le Groupe utilise pour la mesure de sa performance un certain nombre d'indicateurs financiers non définis par les normes IFRS.

Ces indicateurs sont utilisés pour les besoins de la communication financière du Groupe (communiqués de presse, présentations financières...).

3.4.1 EBITDA

Le Groupe utilise l'indicateur « *Earning Before Tax, Interests, Depreciation and Amortization* » (EBITDA), ce dernier étant intégré en solde intermédiaire dans la présentation du compte de résultat consolidé. Il correspond au Résultat opérationnel, avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des actifs non courants, des dotations nettes aux provisions non courantes, des impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2), du résultat des sociétés mises en équivalence ainsi que des charges et produits qualifiés de non courants significatifs et inhabituels qui comprennent notamment :

- les pertes de valeurs des *goodwill*,
- les plus ou moins-values de cession de titres ainsi que les impacts de réévaluation à la juste valeur des quotes-parts détenues lors de changements de nature du contrôle exercé,
- les autres charges et produits qualifiés de non courants lorsqu'ils sont jugés significatifs.

3.4.2 Global Proportionate

Pour les besoins de sa communication financière et afin d'améliorer la lisibilité et la présentation de sa performance, le Groupe présente les chiffres opérationnels (chiffre d'affaires, EBITDA, résultat opérationnel) sur une base « Global Proportionate ».

Ces derniers intègrent la quote-part des activités du Groupe dans les coentreprises qu'il détient comme si elles étaient consolidées par intégration proportionnelle (avant retraitement selon la norme IFRS 11) et non par la méthode de la mise en équivalence.

Au sein des comptes consolidés, la norme IFRS 11 est appliquée et la quote-part des activités du Groupe dans les coentreprises est prise en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

Un rapprochement peut être fait entre les données « *Global Proportionate* » utilisées notamment pour les besoins de sa communication financière et les données « IFRS » présentées dans les comptes consolidés du Groupe en se référant à la note 9.6 « *Participation dans les sociétés mises en équivalence* » qui présente la contribution des coentreprises aux principaux agrégats du bilan et du compte de résultat.

3.4.3 Free Cash-Flow

Le *Free Cash-Flow*, est une mesure des flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle récurrente. Ce dernier est intégré en tant que solde intermédiaire dans la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés.

Il correspond à l'EBITDA diminué :

- des décaissements liés aux redevances fixes versées dans le cadre des contrats de concession (IFRIC 12),
- des décaissements liés aux loyers fixes suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 16.
- des investissements de maintenance,
- de la variation du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes
- et d'autres éléments opérationnels ayant un impact sur la trésorerie et non inclus dans l'EBITDA.

Une réconciliation avec les données du tableau des flux consolidé est présentée en note 8.1.

3.4.4 Cash Conversion Ratio

Le Cash Conversion Ratio correspond au Free Cash-Flow rapporté à l'EBITDA. Ce ratio permet d'évaluer la proportion de l'EBITDA qui est convertie en flux de trésorerie et, par conséquent, disponible pour les investissements de développement, les impôts, le service de la dette et les dividendes aux actionnaires. Il est présenté en note 8.2.

3.5 Dispositions spécifiques

3.5.1 Risques climatiques

Outre une analyse des risques extra-financiers (sociaux, sociétaux et environnementaux), le Groupe a mené une analyse de ses risques liés au changement climatique en se fondant sur la matrice des risques développées par la TCFD - Task Force on Climate-related Financial Disclosures. Ainsi, certains actifs du Groupe peuvent subir des dommages consécutifs à des événements climatiques extrêmes tels que des tempêtes ou des inondations, ou à l'augmentation du niveau des mers et océans.

Ces risques environnementaux sont analysés dès la réponse aux appels d'offres, au regard des enjeux humains, techniques, financiers et juridiques qu'ils représentent. Le cas échéant, les solutions élaborées et dimensionnées avec les équipes techniques prennent en compte le plus en amont possible ces risques environnementaux comme, dès la conception d'un ouvrage, la surélévation des potentielles entrées d'eau (édicule d'ascenseur, accès piétons, bouches de ventilation, etc.). D'autre part, des moyens techniques d'atténuation des phénomènes climatiques extrêmes sont mis en place pour les parcs de stationnement concernés (atardeaux, pompes, etc.). Enfin, en phase d'exploitation, des procédures d'alerte sont mises en œuvre avec les acteurs locaux. Cela permet au personnel du Groupe d'anticiper ces risques, tant pour les utilisateurs que pour l'ouvrage, en disposant des panneaux d'informations aux accès des parcs de stationnement et en fermant à titre préventif les accès les plus exposés à l'aide deatardeaux. En parallèle, les risques environnementaux sont également pris en considération avec les compagnies d'assurance.

Enfin, comme annoncé précédemment, le Groupe a annoncé publiquement en mars 2021 sa stratégie climat, définie dans son programme interne « GO for Climate ». L'objectif du Groupe est de viser la neutralité carbone pour ses émissions directes (Scopes 1 et 2, consommation d'énergies fossiles et d'électricité) à horizon 2025. Cet objectif sera notamment atteint par la réduction des émissions précitées (rationalisation des flottes automobiles et transition vers des véhicules hybrides et/ou électriques, poursuite et intensification du remplacement dans les parcs de stationnement des luminaires d'ancienne génération par des éclairages LED), par un recours accru de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables et par des projets de compensation. Conformément à l'Accord de Paris, la neutralité carbone pour les émissions indirectes (Scope 3) s'opèrera à horizon 2050.

Les enjeux environnementaux liés aux activités du Groupe et leurs conséquences potentielles sur l'environnement sont détaillés plus spécifiquement dans la DPEF établie par la Société, au sein de la rubrique « Enjeux Environnementaux ».

Le Groupe considère que l'évaluation des risques climatiques est correctement prise en compte et qu'elle est cohérente avec ses engagements pris en la matière. L'intégration de ces éléments n'a pas eu d'impact significatif en 2021 sur les états financiers du Groupe.

4. IMPACTS COVID-19

• Impacts sur l'activité de l'exercice 2021

La crise, la distanciation sociale et les mesures d'endiguement ont continué de générer des restrictions importantes de mobilité en 2021. Cependant, le Groupe bénéficie d'un portefeuille d'actifs diversifié en termes de géographies, de segments ainsi que de typologies de contrats et de chiffre d'affaires. Compte tenu des mesures de confinement locales qui ont été mises en place en début d'année, puis levées par la suite, le groupe a connu une variation contrastée de son chiffre d'affaires avec une reprise rapide à partir du mois de mai puis un tassement plus léger en fin d'année dans toutes les géographies où il opère suite à l'arrivée de la vague OMICRON. Néanmoins entre 2020 et 2021, le chiffre d'affaires Global Proportionate a progressé de 13,1%.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'est lui aussi fortement amélioré, s'élevant à un produit de 81,6 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre une perte de -67,5 millions d'euros au 31 décembre 2020, grâce notamment à la cession de LAZ KARP LLC le 30 décembre 2021.

En 2021, le Groupe a dégagé un Cash Conversion Ratio (Free Cash-Flow / EBITDA) en IFRS de 75,4 %, en augmentation de 15,2 points par rapport au 31 décembre 2020 (60,2 %), soulignant sa capacité à optimiser son flux de trésorerie en temps de crise. Le Groupe a ainsi généré un Free Cash-Flow positif significatif de 217,6 millions d'euros en 2021, contre 132,7 millions d'euros en 2020.

Par ailleurs, depuis l'émergence de la pandémie de la Covid-19, le Groupe parvient à maintenir une forte liquidité et confirme sa politique de financement prudente, notamment grâce à l'absence de besoins de financement avant 2025, à l'absence de covenant sur ses obligations ou dette bancaire, à une trésorerie de 449,9 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 220,1 millions d'euros au 31 décembre 2020, ainsi qu'à une facilité confirmée de crédit renouvelable non tirée de 300 millions d'euros. Il est à noter que la position de trésorerie significativement importante au 31 décembre 2021 est aussi le résultat de la cession de la filiale LAZ aux Etats Unis intervenue le 30 décembre 2021. Le 13 juillet 2021, fort de ses résultats, S&P Global Ratings a amélioré la perspective d'Indigo Group de négative à stable et a confirmé sa notation BBB-. Cette révision reflète la solide position du Groupe en matière de liquidité, la surperformance de l'exercice 2020 par rapport aux prévisions publiées par S&P le 14 mai 2020, ainsi que la reprise rapide du trafic attendue et constatée dès la mi-mai 2021.

Comparaison au mois le mois des revenus par rapport à 2019 :

Europe ^{1,2} - Comparaison au mois le mois, 2021 vs. 2019 en pourcentage (%)	Jan. 21	Fév. 21	Mars.21	Avr.21	Mai.21	Juin.21	Juill.21	Août.21	Sep.21	Oct.21	Nov.21	Dec.21
Revenus Horaires	(46 %)	(46 %)	(46 %)	(60 %)	(33 %)	(14 %)	(1 %)	(5 %)	(4 %)	(8 %)	(13 %)	(20)%
Revenus Abonnés	2 %	3 %	2 %	2 %	4 %	(5 %)	(3 %)	(2 %)	1 %	(1 %)	(6 %)	—%

Amériques ^{1,3} - Comparaison au mois le mois, 2021 vs. 2019 en pourcentage (%)	Jan. 21	Fév. 21	Mars.21	Avr.21	Mai.21	Juin.21	Juill.21	Août.21	Sep.21	Oct.21	Nov.21	Dec.21
Revenus Amériques	(34 %)	(30 %)	(41 %)	(31 %)	(23 %)	(21 %)	(8 %)	(26 %)	(13 %)	(12 %)	(6 %)	3 %

(1) Comparaison à périmètre courant.

(2) Europe : Belgique, Espagne, France, Luxembourg. La Pologne et la Suisse ne sont pas incluses dans l'analyse.

(3) Amériques : Brésil, Canada, Etats-Unis. La Colombie n'est pas incluse dans l'analyse.

• Impacts sur les comptes consolidés 2021

Dans un contexte de pandémie internationale, les comptes consolidés 2021 ont été établis avec l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Les impacts du COVID-19 se ressentent dans tous les agrégats financiers et ratios du groupe. A ce titre, les données et indicateurs présentés tiennent compte des effets de la crise sanitaire.

Le groupe a porté une attention particulière à la recouvrabilité de ses impôts différés actifs et de ses actifs long terme.

Impôts différés actifs

Avec la crise du COVID-19 actuelle, le groupe a étudié les perspectives de récupération des déficits fiscaux nés de la crise sanitaire. Le plan stratégique révisé prévoit un retour aux bénéfices à partir de 2022, les déficits fiscaux et impôts différés considérés comme recouvrables ont dès lors été activés. Ils concernent principalement les déficits générés par le Groupe fiscal en France, au cours de l'exercice 2020 dont une partie a été utilisée en 2021, à hauteur de 36,4 millions d'euros, en regard du résultat fiscal associé aux opérations d'apports de parcs en pleine propriété à la SCI Indigo Spaces. L'économie d'impôts en résultant s'est élevée à 10,3 millions d'euros.

Besoin en fonds de roulement

L'excédent de BFR du Groupe a sensiblement augmenté sur la période en raison notamment de certains reports de règlement de redevances et de remboursement de taxes locales aux collectivités principalement en France.

En matière d'actifs courants d'exploitation, les créances clients ont fait l'objet de revues approfondies sans que des risques de non-recouvrement aient été identifiés. Le cas échéant, des dépréciations ont été constatées de manière appropriée.

Tests de perte de valeur des actifs corporels et incorporels, hors goodwill

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », une entité doit apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif. Le ralentissement économique mondial né de la crise sanitaire du COVID-19 et ses impacts directs sur l'activité du groupe en 2021 constituent un indice de perte de valeur.

La méthodologie mise en place pour les tests de dépréciation est détaillée en note 9.5.3 Tests de valeur sur autres actifs immobilisés.

Au 31 décembre 2021, une dépréciation nette de 7,8 millions d'euros a été comptabilisée. Celle-ci a été partiellement compensée par une reprise de 2,5 millions d'euros d'amortissements accélérés sur les actifs corporels et incorporels d'Indigo Weel.

Tests de perte de valeur du goodwill

Au 31 décembre 2021, le montant du goodwill testé dans les comptes d'Indigo Group s'élève à 816,9 millions d'euros.

La méthodologie mise en place pour les tests de perte de valeur du goodwill est détaillée en note 9.5.1. Cette dernière a été adaptée pour tenir compte des risques spécifiques associés à la crise sanitaire Covid-19. Aucune dépréciation de goodwill n'a été constatée au 31 décembre 2021.

5. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

5.1 Acquisitions de la période

Le Groupe n'a pas procédé à des acquisitions d'entreprises au cours de l'exercice 2021.

5.2 Acquisitions de l'exercice précédent

Les principales acquisitions de l'exercice 2020 ont été :

- La prise de contrôle de la société Parking Port d'Ouchy (Suisse) à travers l'acquisition de 29,68% des actions de la société ce qui porte la participation du Groupe à 52,89%
- L'acquisition de 94,97% des actions de ImmoPark, société de droit Polonais.

Ces deux acquisitions ont été considérées comme des acquisitions d'actifs au sens d'IFRS 3 révisée. Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables des acquisitions citées ci-dessus, acquis aux dates de prise de contrôle en 2020, n'ont pas fait l'objet d'ajustements significatifs au cours de l'exercice 2021.

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée par zone géographique, conformément à l'organisation et au reporting interne du Groupe.

Les secteurs présentés sont les suivants : France, avec une distinction entre les activités d'exploitation et les activités du siège dites « Corporate », North America (USA, Canada), Europe Continentale (Belgique, Luxembourg, Suisse et Pologne), IBSA (Espagne, Brésil, Colombie et Panama), Grand international (Chine) et MDS (Mobility Digital Solutions avec Indigo Weel et OPnGO), auquel est rattachée opérationnellement la coentreprise Smovengo. Pour le Groupe, chaque zone est un secteur opérationnel.

L'information sectorielle présentée est conforme à celle présentée à la Direction Générale du Groupe, ainsi qu'aux principaux décideurs opérationnels, aux fins de prises de décision concernant l'affectation de ressources et d'évaluation de la performance de chaque secteur. Elle est établie selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les états financiers consolidés du Groupe.

Le chiffre d'affaires de chaque secteur correspond aux revenus des parcs de stationnement, ainsi que des produits d'activités annexes tels que les redevances des installations commerciales.

Aucun client externe du Groupe ne représente à lui seul 10% ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Le chiffre d'affaires présenté par secteur dans les tableaux ci-dessous représente les produits provenant de clients externes.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est réalisée sur la base du pays où la prestation est réalisée.

31 décembre 2021

(en millions d'euros)

	France	dont corporate (*)	dont exploitation	Europe continentale (hors Espagne)	North America (Canada, USA)	IBSA (Espagne, Brésil, Colombie, Panama)	Grand International (Chine)	MDS (**)	Total
Compte de résultat									
Chiffre d'affaires	396,5	—	396,5	59,0	46,8	71,8	—	2,0	576,2
Chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires	13,3	—	13,3	—	—	—	—	—	13,3
Total Chiffre d'affaires	409,9	—	409,9	59,0	46,8	71,8	—	2,0	589,5
Produits des activités annexes	3,7	0,1	3,6	4,8	—	0,4	—	—	8,8
Charges opérationnelles courantes	(189,6)	0,7	(190,2)	(38,3)	(32,1)	(43,7)	(0,2)	(6,0)	(309,9)
EBITDA	224,0	0,7	223,3	25,5	14,7	28,5	(0,2)	(4,0)	288,5
Dotations aux amortissements	(168,6)	(0,2)	(168,3)	(13,8)	(10,3)	(18,0)	—	(4,4)	(215,0)
Dotations nettes aux provisions non courantes et dépréciations d'actifs non courants	8,9	—	8,9	(4,0)	—	(0,5)	—	2,3	6,7
Autres éléments opérationnels	3,6	0,3	3,3	21,1	0,1	(0,3)	—	(0,4)	24,2
Paiements en actions (IFRS 2)	(1,1)	(0,1)	(1,0)	(0,3)	(0,7)	(0,3)	—	(0,3)	(2,8)
Résultat des sociétés mises en équivalence	—	—	—	0,9	4,2	(0,7)	(0,9)	(8,3)	(4,8)
Perte de valeur des goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Effet de périmètre et résultat de cession de titres	(6,4)	—	(6,4)	0,2	106,0	6,1	—	(0,2)	105,7
Résultat opérationnel	60,5	0,8	59,7	29,5	114,1	14,8	(1,1)	(15,2)	202,5
Coût de l'endettement financier net	(39,9)	(25,2)	(14,7)	(1,9)	(1,6)	(4,1)	0,1	(0,3)	(47,8)
Autres produits et charges financières	(0,5)	—	(0,5)	—	—	—	—	—	(0,5)
Impôts sur les bénéfices	(9,3)	0,1	(9,3)	(4,7)	(43,2)	(5,0)	—	(0,8)	(62,9)
RESULTAT NET DE LA PERIODE (y compris intérêts minoritaires)	10,8	(24,4)	35,2	22,9	69,3	5,7	(1,0)	(16,3)	91,3

Tableau de flux de trésorerie									
Flux de trésorerie liés à l'activité	215,5			25,8	16,5	24,4	(0,2)	(2,4)	279,6
Investissements opérationnels nets	(112,2)			(3,1)	(6,0)	(11,1)	—	(3,0)	(135,4)
Cash-flow libre après investissements opérationnels	103,3			22,7	10,6	13,2	(0,2)	(5,5)	144,2
Investissements financiers nets et impacts des variations de périmètre	(1,5)			0,1	180,1	0,2	—	2,0	180,9
Autres	(4,2)			(0,7)	0,2	0,5	(1,5)	—	(5,7)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(117,9)			(3,7)	174,3	(10,4)	(1,5)	(1,0)	39,8
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(65,4)			(17,9)	(5,0)	(9,9)	—	(0,1)	(98,2)
Autres variations (dont incidence des variations des cours de devises)	(0,2)			0,2	8,7	(0,2)	0,7	—	9,1
Variation nette de trésorerie nette	31,9			4,4	194,6	3,9	(1,0)	(3,5)	230,3

Bilan									
Actifs non courants	2 136,5			360,7	127,7	319,2	3,3	(67,6)	2 879,8
Actifs courants	375,3			74,3	210,3	29,9	5,8	8,4	703,9
Total actifs	2 511,7			435,0	338,0	349,1	9,1	(59,2)	3 583,7
Passifs non courants	2 098,6			122,3	45,1	110,9	2,8	0,2	2 379,9
Passifs courants	432,8			36,7	62,5	52,5	—	75,5	660,0
Total passifs hors capitaux propres	2 531,4			159,1	107,6	163,4	2,8	75,7	3 039,9
Total Capitaux propres	(19,7)			276,0	230,4	185,7	6,3	(134,9)	543,8
Total passifs	2 511,7			435,0	338,0	349,1	9,1	(59,2)	3 583,7
Endettement financier net	(1 780,6)			(84,6)	156,2	(98,0)	5,7	(56,8)	(1 858,1)

(*) Exclusivement structure holding Indigo Group

(**) Mobility and Digital Solutions

31 décembre 2020

(en millions d'euros)

	France	dont corporate (*)	dont exploitation	Europe continentale (hors Espagne)	North America (Canada, USA)	IBSA (Espagne, Brésil, Colombie, Panama)	Grand International (Chine) (***)	MDS (**)	Total
Compte de résultat									
Chiffre d'affaires	352,1	—	352,1	50,2	49,0	63,7	—	2,1	517,0
Chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires	13,3	—	13,3	—	—	—	—	—	13,3
Total Chiffre d'affaires	365,3	—	365,3	50,2	49,0	63,7	—	2,1	530,2
Produits des activités annexes	4,3	—	4,3	4,2	—	0,3	—	0,8	9,6
Charges opérationnelles courantes	(200,5)	5,8	(206,4)	(33,0)	(36,6)	(40,7)	(0,1)	(8,5)	(319,3)
EBITDA	169,1	5,8	163,3	21,4	12,4	23,3	(0,1)	(5,6)	220,5
Dotations aux amortissements	(171,7)	0,2	(171,9)	(16,3)	(12,1)	(20,3)	—	(4,6)	(225,0)
Dotations nettes aux provisions non courantes et dépréciations d'actifs non courants	(2,7)	—	(2,7)	(0,6)	(1,3)	(1,7)	—	1,9	(4,5)
Autres éléments opérationnels	7,4	0,2	7,2	3,4	1,0	(0,5)	—	(5,6)	5,6
Paiements en actions (IFRS 2)	(0,3)	—	(0,3)	(0,1)	0,7	(0,1)	—	—	0,2
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,6)	—	(0,6)	1,3	5,6	(6,3)	—	(1,2)	(1,2)
Perte de valeur des goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Effet de périmètre et résultat de cession de titres	4,5	—	4,5	—	—	—	—	0,2	4,8
Résultat opérationnel	5,6	6,2	(0,5)	9,0	6,3	(5,6)	(0,1)	(14,8)	0,3
Coût de l'endettement financier net	(42,7)	(28,1)	(14,6)	(1,7)	(0,8)	(4,3)	—	(0,3)	(49,7)
Autres produits et charges financières	0,1	—	0,1	—	(0,3)	0,1	(0,2)	—	(0,2)
Impôts sur les bénéfices	4,7	—	4,8	(1,3)	(0,2)	(2,1)	—	(0,6)	0,6
RESULTAT NET DE LA PERIODE (y compris intérêts minoritaires)	(32,2)	(22,0)	(10,2)	6,0	5,0	(11,9)	(0,2)	(15,8)	(49,0)

Tableau de flux de trésorerie									
Flux de trésorerie liés à l'activité	169,0	—	—	15,9	16,8	13,0	(0,2)	(11,5)	203,1
Investissements opérationnels nets	(153,6)	—	—	47,9	(34,4)	(20,6)	—	(2,9)	(163,5)
Cash-flow libre après investissements opérationnels	15,4	—	—	63,8	(17,6)	(7,6)	(0,2)	(14,3)	39,6
Investissements financiers nets et impacts des variations de périmètre	9,1	—	—	(3,4)	(4,7)	(4,4)	(0,6)	0,2	(3,9)
Autres	(0,4)	—	—	(7,8)	(5,9)	(0,4)	—	4,9	(9,6)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(145,0)	—	—	36,6	(45,0)	(25,4)	(0,6)	2,2	(177,0)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(115,8)	—	—	(45,7)	12,4	5,3	—	—	(143,9)
Autres variations (dont incidence des variations des cours de devises)	(3,9)	—	—	—	—	—	(0,1)	(1,4)	(5,4)

Variation nette de trésorerie nette	(95,7)	—	—	6,8	(15,8)	(7,1)	(0,8)	(10,6)	(123,2)
--	---------------	----------	----------	------------	---------------	--------------	--------------	---------------	----------------

Bilan									
Actifs non courants	2 173,1	—	—	381,4	202,1	326,3	3,9	(58,7)	3 028,1
Actifs courants	352,1	—	—	41,6	19,2	29,5	6,7	3,9	453,0
Total actifs	2 525,1	—	—	423,0	221,3	355,8	10,6	(54,8)	3 481,1
Passifs non courants	2 120,9	—	—	136,4	50,4	127,1	3,9	0,2	2 439,0
Passifs courants	389,3	—	—	34,0	16,1	43,5	—	65,2	548,0
Total passifs hors capitaux propres	2 510,1	—	—	170,4	66,5	170,7	4,0	65,4	2 987,0
Total Capitaux propres	15,0	—	—	252,6	154,9	185,1	6,6	(120,1)	494,1
Total passifs	2 525,1	—	—	423,0	221,3	355,8	10,6	(54,8)	3 481,1
Endettement financier net	(1 827,8)	—	—	(103,3)	(36,2)	(111,9)	6,7	(53,5)	(2 126,0)

(*) Exclusivement structure holding Indigo Group

(**) Mobility and Digital Solutions

(***) Entrée de périmètre en 2020

7. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

7.1 Charges opérationnelles courantes

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Achats consommés	(28,7)	(29,8)
Services extérieurs	(149,6)	(160,0)
Personnel intérimaire	(5,4)	(4,2)
Sous-traitance	(35,5)	(27,3)
Charges de construction pour les sociétés concessionnaires	(13,3)	(13,3)
Impôts et taxes	(26,2)	(31,5)
Charges de personnel (*)	(139,3)	(136,3)
Impact relatif au traitement comptable des locations fixes (IFRS 16)	27,9	29,5
Impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	67,1	67,2
Autres éléments opérationnels courants	(6,8)	(13,6)
Total	(309,9)	(319,3)

(*) Y compris provisions pour retraites et aide des Etats relative à l'activité partielle en 2020 et 2021

7.2 Dotations aux amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2021 (*)	31/12/2020 (*)
Immobilisations incorporelles	(10,9)	(11,4)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(50,4)	(56,3)
Impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	(66,6)	(66,3)
Immobilisations corporelles et immobilisations corporelles du domaine concédé	(61,8)	(60,9)
Impact relatif au traitement comptable des locations fixes (IFRS 16)	(25,4)	(30,0)
Immeubles de placement	—	—
Total	(215,0)	(225,0)

(*) dont (23,2) millions d'euros d'amortissements d'écart de réévaluation au 31 décembre 2021, contre (27,5) millions d'euros au 31 décembre 2020.

7.3 Dotations nettes aux provisions et dépréciations d'actifs et passifs non courants

Les dotations nettes aux provisions et dépréciations d'actifs et passifs non courants font partie intégrante de l'exploitation courante de la société et s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2021			
	Provisions pour pertes sur contrats déficitaires	Autres provisions pour risques et charges non courantes	Dépréciations d'actifs	Total
Dotations nettes sur actifs et passifs non courants	0,2	9,5	(3,0)	6,7
Total	0,2	9,5	(3,0)	6,7

Les 9,5 millions d'euros de reprise nette sur les provisions pour risques et charges non courantes sont principalement composées de 3,9 millions d'euros de reprise liée à l'extinction d'un risque sur la taxe sur les bureaux et de 4,9 millions d'euros de reprise suite à la réduction de notre engagement restant, en 2021, vis à vis de Smovengo.

(en millions d'euros)	31/12/2020			
	Provisions pour pertes sur contrats déficitaires	Autres provisions pour risques et charges non courantes	Dépréciations d'actifs	Total
Dotations nettes sur actifs et passifs non courants	2,9	(0,6)	(6,8)	(4,5)
Total	2,9	(0,6)	(6,8)	(4,5)

7.4 Autres éléments opérationnels

En 2021, les autres éléments opérationnels s'élèvent à 24,2 millions d'euros contre 5,6 millions d'euros en 2020. Le poste est principalement composé d'une indemnité d'éviction du parc Gare de Lausanne, en Suisse, qui a généré une plus-value de 17,7 millions d'euros ainsi que par des abattements obtenus sur les redevances fixes, au titre du COVID-19 pour 2,9 millions d'euros.

7.5 Paiements en actions (IFRS 2)

Les charges nettes liées aux paiements en actions s'élèvent à (2,8) millions d'euros pour l'exercice 2021 (contre 0,2 million d'euros au titre de l'exercice 2020) et concernent notamment le plan d'actions fantômes existant au Canada pour -0,7 million d'euros et les plans d'actions gratuites mis en place en France et à l'international, en 2020, pour -2,1 millions d'euros.

7.6 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se répartissent par catégorie comptable d'actifs et de passifs de la façon suivante :

	31/12/2021				Charges et produits financiers constatés en capitaux propres
	Charges et produits financiers constatés en résultat				
	Coût de l'endettement financier net	Autres produits financiers (1)	Autres charges financières (2)	Autres produits et charges financiers (1) + (2)	
(en millions d'euros)					
Passifs évalués au coût amorti	(40,6)	—	—	—	
Impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	(6,3)	—	—	—	
Impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)	(2,6)	—	—	—	
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat	—	—	—	—	
Dérivés qualifiés de couverture : actifs et passifs	—	—	—	—	
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	0,8	—	—	—	(0,1)
Autres	1,0	—	—	—	
Résultat de change	—	0,2	(1,0)	(0,7)	
Coûts d'actualisation	—	—	(0,1)	(0,1)	
Coûts d'emprunts immobilisés	—	0,3	—	0,3	
Total résultat financier	(47,8)	0,6	(1,1)	(0,5)	(0,1)

	31/12/2020				Charges et produits financiers constatés en capitaux propres
	Charges et produits financiers constatés en résultat				
	Coût de l'endettement financier net	Autres produits financiers (1)	Autres charges financières (2)	Autres produits et charges financiers (1) + (2)	
(en millions d'euros)					
Passifs évalués au coût amorti	(40,5)	—	—	—	—
Impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	(6,8)	—	—	—	—
Impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)	(3,6)	—	—	—	—
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat	—	—	—	—	—
Dérivés qualifiés de couverture : actifs et passifs	—	—	—	—	—
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	0,4	—	—	—	—
Autres	0,8	—	—	—	—
Résultat de change	—	2,0	(2,2)	(0,2)	—
Coûts d'actualisation	—	0,1	(0,3)	(0,2)	—
Coûts d'emprunts immobilisés	—	0,2	—	0,2	—
Total résultat financier	(49,7)	2,2	(2,5)	(0,2)	—

Les charges et produits associés aux instruments financiers dérivés de couverture s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts nets des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	0,1	0,5
Variation de valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(2,0)	(3,3)
Variation de valeur des dettes financières couvertes en juste valeur	2,0	3,3
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	—	—
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	0,7	(0,1)
Résultats des instruments dérivés de couverture	0,8	0,4

7.7 Impôts sur les bénéfices

7.7.1 Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts courants (*)	(91,2)	(0,4)
Impôts différés	28,3	1,0
- dont différences temporaires	27,6	0,8
- dont variations de taux d'impôt et autres	—	—
- dont déficits et crédits d'impôt	0,7	0,2
Total impôt sur les bénéfices	(62,9)	0,6

(*) dont, en 2021, 0,3 million d'euros d'impôts comptabilisé en contrepartie des capitaux propres au titre des charges sur paiements en actions (contre 0,1 million en 2020)

En 2021, le montant net d'impôt enregistré est une charge de 62,9 millions d'euros (il représentait un produit de 0,6 million d'euros en 2020).

La variation, par rapport à l'exercice précédent, s'explique notamment par la cession de la participation du Groupe dans LAZ KARP Associates LLC (effet impôt de -42,0 millions d'euros) et aux plus-values d'apports d'actifs en pleine propriété à la SCI Indigo Spaces (effet d'impôt de -23,5 millions d'euros). Ces deux charges d'impôts seront décaissées 2022.

7.7.2 Taux d'impôt effectif

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	159,0	(43,5)
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	28,41 %	32,02 %
Impôt théorique attendu	(45,2)	13,9
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé à taux réduit	—	—
Incidence sur la charge d'impôt de la variation de périmètre	(12,6)	—
Incidence des déficits reportables et autres différences temporaires non reconnu ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	(12,5)	(13,3)
Différentiel de taux sur résultat étranger	2,0	0,9
Différences permanentes et divers écarts	5,3	(0,9)
Impôt effectivement constaté hors Impact du changement de taux France (1)	(62,9)	0,6
Taux d'impôt effectif (*)	39,57 %	1,40 %
Impôt sur les sociétés - Impact du changement de taux France (2)	—	—
Total Impôt effectivement constaté y compris Impact du changement de taux France (1) +(2)	(62,9)	0,6
Taux d'impôt effectif (**)	39,57 %	1,40 %

(*) hors impact des changements de taux

(**) y compris impact des changements de taux

Les sociétés du Groupe Indigo sont intégrées au groupe fiscal dont la société tête de groupe est Infra Foch TopCo. Le taux d'imposition théorique du groupe Indigo Group est de 28,41 % et correspond au taux de droit commun en France au 31 décembre 2021.

Le taux d'impôt effectif ressort à 39,57 % sur la période clôturée au 31 décembre 2021.

Ce taux d'impôt effectif intègre notamment les effets de la non-activation des déficits fiscaux propres de la société Indigo Group, compte tenu de l'absence de perspective de résultat fiscal positif pour la Société dont le résultat est principalement constitué des dividendes reçus de la part de ses filiales, non taxables, alors que la Société supporte le coût de financement de ses participations. Au 31 décembre 2021, il intègre également les effets de la cession de LAZ KARP Associates associés à la déconsolidation d'un goodwill non amortissable de 44 millions d'euros constitutif d'une différence permanente.

L'intégration fiscale étant réalisée au niveau d'Infra Foch Topco, les impôts nets décaissés en 2021 par le Groupe (-10,8 millions d'euros) n'intègrent pas les charges et les produits d'impôt complémentaires qui auraient été supportés par Indigo Group si cette dernière avait été société de tête du périmètre d'intégration fiscal en France (charge nette de -19,9 millions d'euros).

7.7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations			31/12/2020
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables et crédits d'impôts	89,7	15,5	0,2	(1,0)	75,1
Engagements de retraites	5,0	(0,2)	0,4	(0,4)	5,2
Différences temporelles sur provisions	8,8	(1,0)	—	(1,3)	11,0
Mise à la juste valeurs des instruments financiers	0,8	0,5	(0,6)	—	0,9
Redevances	5,8	0,9	—	—	4,9
Locations financements	1,1	(0,5)	—	(0,2)	1,8
Immobilisations	38,4	18,4	0,1	0,1	19,8
Autres	7,6	2,0	(0,4)	(4,3)	10,4
Total	157,2	35,6	(0,2)	(7,2)	129,1
Impôts différés passifs					
Déficits reportables et crédits d'impôts	—	—	—	—	—
Engagements de retraites	—	—	—	—	—
Différences temporelles sur provisions	(0,6)	(0,5)	—	(0,1)	—
Mise à la juste valeurs des instruments financiers	(1,2)	(0,1)	1,0	—	(2,1)
Locations financements	—	—	—	—	—
Immobilisations	(122,6)	8,8	(0,2)	9,3	(140,5)
Autres	(2,2)	(0,9)	—	0,8	(2,1)
Total	(126,6)	7,3	0,8	10,0	(144,7)
Solde net des impôts différés actifs et passifs avant dépréciation	30,7	42,9	0,6	2,8	(15,6)
Ecrêtement	(94,8)	(14,6)	(0,1)	0,8	(80,9)
Impôts différés nets	(64,2)	28,3	0,4	3,6	(96,5)

7.7.4 Impôts différés non reconnus

Les actifs d'impôts différés non reconnus du fait du caractère incertain de leur récupération représentent un montant de 94,8 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 80,9 millions d'euros au 31 décembre 2020. Ils concernent Indigo Group et certaines de ses filiales françaises à hauteur de 79,2 millions d'euros (dont 74,3 millions d'euros au titre de leurs déficits reportables) et des filiales étrangères pour 15,6 millions d'euros (dont 14,5 millions au titre de leurs déficits reportables).

7.8 Résultat par action

Pour l'exercice présenté :

- le nombre moyen d'actions ordinaires utilisé dans le calcul du résultat de base par action s'élève à 160 044 282 actions ;
- la Société ne possède pas d'actions d'autocontrôle ;
- il n'existe pas d'instruments financiers ayant un effet dilutif.

Ainsi durant l'exercice 2021, le montant du résultat dilué par action est identique à celui du résultat de base par action qui s'élève à 0,56 euro par action.

8. NOTES RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

8.1 Passage de l'EBITDA au Free Cash-Flow

(en millions d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
EBITDA	288,5	220,5
Éléments de trésorerie liés à l'activité sans impacts sur l'EBITDA	(3,2)	(2,4)
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts (*)	285,3	218,2
Variations du BFR et provisions courantes	43,2	26,4
Redevances fixes (IFRIC 12 - cf.note 8.4)	(67,1)	(67,2)
<i>dont intérêts nets payés</i>	(6,3)	(6,8)
<i>dont investissements en immobilisations du domaine concédés (net de subventions reçues)</i>	(34,4)	(5,8)
<i>dont investissements en immobilisations du domaine concédés sur portefeuille existant</i>	(10,0)	56,6
<i>dont cessions en immobilisations corporelles et incorporelles</i>	5,1	—
<i>dont nouveaux emprunts</i>	44,4	5,8
<i>dont remboursements d'emprunts</i>	(65,8)	(117,0)
Loyers fixes (IFRS 16 - cf. note 8.5)	(27,9)	(29,5)
<i>dont intérêts nets payés</i>	(2,6)	(3,9)
<i>dont investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>	(9,3)	(20,8)
<i>dont cessions en immobilisations corporelles et incorporelles</i>	1,9	38,8
<i>dont nouveaux emprunts</i>	8,7	(11,7)
<i>dont remboursements d'emprunts</i>	(26,7)	(31,8)
Investissements de maintenance (engagés)	(15,9)	(15,2)
Free cash-flow	217,6	132,7

(*) Correspond à la « Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts » telle que présentée dans le tableau de flux de trésorerie consolidé

8.2 Cash Conversion Ratio

(en millions d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
EBITDA (1)	288,5	220,5
Free Cash-Flow (2)	217,6	132,7
Cash Conversion Ratio (2) / (1)	75,4 %	60,2 %

Le Cash Conversion Ratio (cf. note 3.4.4) correspond au Free Cash-Flow analysé en 8.1 ci-dessus rapporté à l'EBITDA. Il s'établit à 75,4 % en 2021 contre 60,2 % en 2020.

8.3 Analyse des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(73,5)	(218,8)
dont impact relatif au traitement des loyers fixes (IFRS 16)	(9,3)	(20,8)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles	11,2	40,2
dont impact relatif au traitement des redevances fixes (IFRIC 12)	5,1	—
dont impact relatif au traitement des loyers fixes (IFRS 16)	1,9	38,8
Investissements en immobilisations du domaine concédés (net de subventions reçues)	(73,6)	14,6
dont impact relatif au traitement des redevances fixes sur nouveaux contrats (IFRIC 12)	(34,4)	(5,8)
dont impact relatif au traitement des redevances fixes sur portefeuille existant (IFRIC 12)	(10,0)	56,6
Variation des créances financières sur Concessions	0,5	0,5
Investissements opérationnels (nets de cession) (*)	(135,4)	(163,5)
dont Impact relatif au traitement des redevances et loyers fixes	(46,7)	68,8
Investissements opérationnels (nets de cession) hors impact traitement des redevances et loyers fixes	(88,7)	(232,3)
dont investissements de développement (engagés)	(49,4)	(226,1)
dont investissements de maintenance parcs (engagés)	(15,9)	(15,2)
dont autres investissements de maintenance (engagés)	(0,9)	(0,4)
dont variations des dettes et créances sur immobilisations	(22,5)	9,4

(*) Correspond aux investissements opérationnels (nets de cession) tels que présentés dans le tableau de flux de trésorerie consolidé

Dans le cadre du suivi de sa performance, le Groupe distingue dans ses investissements les investissements de maintenance et les investissements de développement.

Les investissements de maintenance (parcs et autres) comprennent principalement les investissements visant à maintenir les actifs aux normes et technologies actuelles.

Les investissements de développement correspondent à l'acquisition, la construction ou le renouvellement de parcs.

8.4 Impact relatif au traitement des redevances fixes (IFRIC 12)

Dans le cadre de ses contrats de concession, le Groupe s'engage à payer au concédant une redevance annuelle d'exploitation au titre de l'occupation et de l'usage du domaine public. Le Groupe capitalise les redevances fixes dans son bilan sous la forme d'un actif amortissable sur la durée du contrat au titre du droit d'utiliser le domaine public en contrepartie d'un passif au titre de l'engagement à payer ces redevances.

Ce traitement comptable des redevances fixes, décrit en détail en note 3.3.4 « Règles et méthode d'évaluation – Contrats de concession » des comptes consolidés 2021, se traduit dans les comptes consolidés du Groupe par :

- la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondant à l'activation au bilan des redevances pour leur montant actualisé, cette dernière étant amortie de façon linéaire sur la durée du contrat,
- la comptabilisation d'un passif financier au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, réduit chaque année du fait du paiement des redevances fixes et générant un coût de désactualisation comptabilisé en coût de l'endettement financier.

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, l'impact du retraitement des redevances fixes payées aux concédants au titre de l'exercice 2021 pour un total de -67,1 millions d'euros (contre -67,2 millions d'euros au 31 décembre 2020) s'analyse comme suit :

- un flux de décaissement de 60,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2021 (contre 60,4 millions d'euros au 31 décembre 2020) correspondant à l'amortissement financier de la période. Ce dernier se décompose en remboursements d'emprunts pour -65,8 millions d'euros (contre -117,0 millions d'euros au 31 décembre 2020) compensé par 5,1 millions euros d'investissements nets (contre 56,6 millions d'euros au 31 décembre 2020). Pour rappel, le Groupe a sorti 6 contrats Belges de sa base IFRIC 12 en 2020 pour un impact cumulé de 66,4 millions d'euros.
- un flux de décaissement correspondant aux frais financiers nets liés au coût de désactualisation de 6,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2021 (contre 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2020) et présenté dans le tableau des flux de trésorerie en ligne intérêts financiers nets payés.

8.5 Impact relatif au traitement des loyers fixes (IFRS 16)

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidé l'impact du retraitement des loyers fixes payés aux bailleurs au 31 décembre 2021 pour un total de -27,9 millions d'euros (contre -29,5 millions d'euros au 31 décembre 2020) s'analyse principalement comme suit :

- un flux de décaissement de 25,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2021 (contre 25,5 millions d'euros au 31 décembre 2020) correspondant à l'amortissement financier de la période. Ce dernier se décompose en remboursements d'emprunts pour -26,7 millions d'euros (contre -31,8 millions d'euros au 31 décembre 2020) compensé par 1,4 million euros d'investissements nets (contre 6,2 millions d'euros au 31 décembre 2020). Pour rappel, un changement de type de contrat, en Belgique, avait mené le Groupe à sortir un contrat pour un impact de 25,3 millions d'euros.
- un flux de décaissement correspondant aux frais financiers nets liés au coût de désactualisation de 2,6 millions d'euros au titre de l'exercice 2021 (contre 3,9 millions au 31 décembre 2020) et présenté au tableau des flux de trésorerie en ligne intérêts financiers nets payés.

9. NOTES RELATIVES AU BILAN

9.1 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)

	TOTAL
Valeur brute	
31/12/2019	1 516,2
Acquisitions de l'exercice	13,4
Sorties de l'exercice	(3,9)
Investissements nets relatifs au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	(103,0)
Variations de périmètre	32,0
Autres mouvements	5,7
31/12/2020	1 460,5
Acquisitions de l'exercice	13,7
Sorties de l'exercice	(87,3)
Investissements nets relatifs au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	(40,6)
Variations de périmètre	—
Autres mouvements	4,4
31/12/2021	1 350,7

Amortissements et pertes de valeur	
Au 31/12/2019	(377,3)
Amortissements de la période	(57,5)
Sorties de l'exercice	3,8
Pertes de valeur	(4,5)
Investissements nets relatifs au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	(11,6)
Variations de périmètre	(6,1)
Autres mouvements	4,5
Au 31/12/2020	(448,6)
Amortissements de la période	(51,9)
Sorties de l'exercice	61,3
Pertes de valeur	(2,5)
Investissements nets relatifs au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	16,2
Variations de périmètre	—
Autres mouvements	(0,7)
Au 31/12/2021	(426,0)

Valeur nette	
31/12/2019	1 138,9
31/12/2020	1 011,9
31/12/2021	924,6

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de Partenariat Public Privé relevant du modèle incorporel et du modèle mixte sont décrites en note 3.3.4 « Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession » des comptes consolidés au 31 décembre 2021.

9.2 Goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Valeur nette à l'ouverture	811,3	828,3
Goodwill constaté dans l'exercice	—	—
Pertes de valeur	—	—
Écarts de conversion	5,6	(17,0)
Sorties de périmètre	—	—
Autres mouvements	—	—
Valeur nette à la clôture	816,9	811,3

Au 31 décembre 2021, le goodwill se répartit comme suit par segment :

France	528,9	<i>millions d'euros</i>
Europe continentale	106,9	<i>millions d'euros</i>
North America (NA)	70,0	<i>millions d'euros</i>
IBSA	111,1	<i>millions d'euros</i>
Mobility and Digital Solutions	—	<i>million d'euros</i>
	816,9	<i>millions d'euros</i>

En l'absence d'acquisitions, sur l'exercice, aucun nouveau goodwill n'a été constaté en 2021. La variation du poste, par rapport à 2020, est uniquement expliquée par les écarts de conversion.

9.3 Autres immobilisations incorporelles

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

Logiciels	Brevets, Licences et autres	Total
-----------	-----------------------------	-------

Valeur brute			
31/12/2019	38,1	54,9	92,9
Acquisitions de l'exercice	5,7	12,3	18,0
Sorties de l'exercice	(0,2)	2,4	2,2
Variations de périmètre	—	(2,6)	(2,6)
Autres mouvements	8,0	(23,1)	(15,0)
31/12/2020	51,7	43,8	95,5
Acquisitions de l'exercice	8,8	3,3	12,2
Sorties de l'exercice	(0,6)	0,6	—
Variations de périmètre	—	—	—
Autres mouvements	(0,7)	1,0	0,3
31/12/2021	59,2	48,8	107,9

Amortissements et pertes de valeur			
31/12/2019	(19,7)	(10,6)	(30,3)
Amortissements de la période	(5,6)	(5,8)	(11,4)
Dotations de pertes de valeur	—	(0,3)	(0,3)
Reprises de pertes de valeurs	0,1	—	0,1
Sorties de l'exercice	0,1	0,4	0,6
Variations de périmètre	—	—	—
Autres mouvements	(6,1)	9,9	3,8
31/12/2020	(31,2)	(6,4)	(37,6)
Amortissements de la période	(6,3)	(4,7)	(10,9)
Dotations de pertes de valeur	(0,1)	—	(0,1)
Reprises de pertes de valeurs	0,1	—	0,1
Sorties de l'exercice	0,6	—	0,6
Variations de périmètre	—	—	—
Autres mouvements	—	(0,8)	(0,8)
31/12/2021	(36,9)	(11,9)	(48,7)

Valeur nette			
31/12/2019	18,4	44,3	62,6
31/12/2020	20,5	37,4	57,9
31/12/2021	22,3	36,9	59,2

9.4 Immobilisations corporelles

9.4.1 Variation au cours de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions	Matériels, Installations techniques et agencements	Droit d'usage	Total
Valeur brute						
31/12/2019	217,0	19,6	524,5	94,4	217,4	1 073,0
Acquisitions de l'exercice	25,0	24,2	151,6	11,3	20,4	232,6
Sorties de l'exercice	(9,6)	—	(4,1)	(8,2)	(48,0)	(69,8)
Variations de périmètre	0,3	—	(2,2)	—	—	(2,0)
Autres mouvements	(10,4)	0,2	(4,3)	(0,1)	(9,2)	(23,8)
31/12/2020	222,4	44,0	665,6	97,3	180,6	1 210,0
Acquisitions de l'exercice	37,5	1,7	40,9	12,6	8,9	101,6
Sorties de l'exercice	(20,9)	(0,4)	(92,5)	(11,7)	(16,0)	(141,5)
Variations de périmètre	—	—	—	—	—	—
Autres mouvements	(1,9)	0,3	(1,0)	0,7	2,0	—
31/12/2021	237,1	45,6	613,0	98,9	175,6	1 170,2
Amortissements et pertes de valeur						
31/12/2019	(49,7)	(0,1)	(63,2)	(41,4)	(37,4)	(191,8)
Amortissements de la période	(27,5)	—	(18,8)	(14,5)	(30,2)	(91,1)
Pertes de valeur	(1,4)	—	(3,8)	2,1	—	(3,2)
Sorties de l'exercice	9,0	—	1,7	6,6	11,3	28,6
Variations de périmètre	—	—	2,2	—	—	2,2
Autres mouvements	—	—	(1,8)	2,6	5,9	6,7
31/12/2020	(69,7)	(0,1)	(83,8)	(44,6)	(50,4)	(248,7)
Amortissements de la période	(29,7)	—	(18,9)	(13,2)	(25,6)	(87,4)
Pertes de valeur	(1,4)	—	(3,1)	2,8	—	(1,8)
Sorties de l'exercice	19,9	—	86,3	9,5	14,2	129,9
Variations de périmètre	—	—	—	—	—	—
Autres mouvements	(0,4)	—	0,9	(1,1)	(1,1)	(1,7)
31/12/2021	(81,4)	(0,2)	(18,7)	(46,6)	(62,8)	(209,7)
Valeur nette						
31/12/2019	167,3	19,5	461,3	53,0	180,0	881,2
31/12/2020	152,7	43,9	581,8	52,7	130,2	961,3
31/12/2021	155,8	45,4	594,3	52,3	112,7	960,5

Au 31 décembre 2021, les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour 79,0 millions d'euros (contre 30,1 millions d'euros au 31 décembre 2020).

9.5 Tests de valeur sur actifs immobilisés

9.5.1 Tests de valeur sur goodwill

Au 31 décembre 2021, le montant du goodwill testé dans les comptes d'Indigo Group s'élève à 816,9 millions d'euros.

Les hypothèses retenues sur les différents périmètres (constant, renouvellement, développement) ont été définies avec les Directions opérationnelles et validées par la Direction générale du Groupe. Elles intègrent les effets de la pandémie COVID-19. La valorisation correspond à l'actualisation par pays des cash-flows prévisionnels sur les sept prochaines années plus une valeur terminale calculée sur la base d'un multiple de sortie d'EBITDA de 11x en scénario central. Le multiple intrinsèque utilisé est inférieur à celui observé sur les transactions d'entreprises du secteur intervenues au cours des dernières années.

La méthodologie utilisée par le groupe pour la détermination des taux de croissance moyen par pays est identique à celle présentée pour les tests de perte de valeur des actifs corporels et incorporels.

Le taux retenu pour l'actualisation des flux de trésorerie est le coût moyen pondéré du capital. Il est calculé par pays et correspond au taux de rentabilité minimal exigé par les pourvoyeurs de fonds de l'entreprise (actionnaires et créanciers). Il est calculé sur la base d'une structure financière de référence pour le secteur. Le CMPC après impôt pondéré, pour chaque pays, par l'EBITDA Global Proportionate diminué des redevances et loyers fixes est de 5,7% pour l'exercice 2021.

A titre d'information, les CMPC avant impôt retenus par segment sont les suivants :

France	6,0 %
Europe continentale	6,0 %
North America (NA)	7,1 %
IBSA	8,4 %

9.5.2 Sensibilité de la valeur des goodwill aux hypothèses retenues

Au 31 décembre 2021, la valorisation du Groupe est nettement supérieure à la valeur comptable des goodwill.

Compte tenu des risques spécifiques associés à la crise sanitaire Covid-19 et aux recommandations de l'AMF qui y ont été associées, les tests de sensibilité sur les variations de cash-flows d'exploitation ont été portés de +/- 5% à +/- 10%.

La sensibilité de la valeur des goodwill par segment aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Variation du multiple de valeur de sortie		Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels (avant impôt)	
	0,50 %	-0,50 %	1.0x	-1.0x	10,00 %	-10,00 %
Goodwill France	(70,7)	73,4	171,5	(171,5)	234,5	(234,5)
Goodwill Europe	(14,2)	14,7	36,4	(36,4)	47,6	(47,6)
Goodwill Amérique du Nord	(4,9)	5,1	12,7	(12,7)	15,8	(15,8)
Goodwill IBSA	(13,7)	14,2	35,0	(35,0)	45,4	(45,4)

Au 31 décembre 2021 :

- Une hausse (ou une baisse) de 50 points de base des hypothèses retenues sur le taux d'actualisation par pays n'entraînerait pas de dépréciation des goodwill dans les comptes consolidés du Groupe,
- Une variation du multiple de valeur de sortie de plus (ou moins) 1,0x n'entraînerait pas de dépréciation des goodwill dans les comptes consolidés du Groupe.
- Une variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels de plus (ou moins) 10% n'entraînerait pas de dépréciation des goodwill dans les comptes consolidés du Groupe,

9.5.3 Tests de valeur sur autres actifs immobilisés

La valeur recouvrable des unités génératrice de trésorerie (UGT) est déterminée sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Au sein du Groupe, une UGT correspond à un regroupement de contrats d'un même donneur d'ordre en France et situés dans une même ville ou zone géographique à l'international. Il existe environ 290 UGT à fin décembre 2021.

La valeur d'utilité des UGT est déterminée à partir de l'actualisation, du CMPC du pays de l'UGT, des cash-flows d'exploitation prévisionnels sur la durée résiduelle des contrats inclus dans l'UGT.

Les hypothèses utilisées pour le calcul des taux d'actualisation et la détermination des Free Cash-Flow par UGT intègrent les effets de la pandémie COVID-19. Ces hypothèses ont été établies par pays.

Les taux de croissance des flux de trésorerie prévisionnels utilisés par pays sont basés sur les estimations de la Direction et confortées par les prévisions publiées par un consensus comprenant notamment le FMI, Oxford Economics et Economist Intelligence Unit et présentés ci-dessous :

	Taux de croissance moyen (années n+1 à n+7)	Taux de croissance (valeur terminale)
France	1,70 %	2,00 %
Belgique	1,90 %	2,00 %
Espagne	1,70 %	2,00 %
Suisse	1,10 %	Non applicable
Luxembourg	1,80 %	Non applicable
Pologne	2,80 %	Non applicable
Brésil	3,70 %	2,00 %
Colombie	3,20 %	Non applicable
Etats-Unis	2,30 %	2,00 %
Canada	2,10 %	2,00 %

Par ailleurs, le Groupe a supposé des croissances tarifaires spécifiques pour les parkings pour lesquels il dispose de la liberté tarifaire notamment les pleines propriétés, ainsi que des croissances de trafic spécifiques pour les parkings d'Espagne et de France hors Paris.

Au 31 décembre 2021, le Groupe a enregistré une dotation aux provisions nette des reprises sur les autres actifs immobilisés d'un montant de 7,8 millions d'euros. Celle-ci a été compensée par une reprise de 2,5 millions d'euros d'amortissements accélérés sur les actifs corporels et incorporels d'Indigo Weel.

9.6 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Pour les périodes présentées, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur la plupart des sociétés mises en équivalence (coentreprises) et exerce par ailleurs une influence notable dans quelques entités (entreprises associées).

9.6.1 Variation au cours de la période

(en millions d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Valeur des titres en début d'exercice	106,2	110,8
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	0,1	4,2
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	(4,8)	(1,2)
Dividendes distribués	(9,7)	(2,5)
Variations de périmètre et écarts de conversion (*)	(70,6)	(7,0)
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers	—	—
Changement de méthode	—	—
Dépréciation de goodwill (**)	—	(4,0)
Reclassement (***)	9,1	6,0
Valeur des titres en fin d'exercice	30,4	106,2

(*) Dont impact de (70,5) millions d'euros correspondant à la sortie de LAZ KARP Associates LLC (Cf. note 9.6.2).

(**) En 2020, concerne le goodwill comptabilisé lors de l'acquisition de la société City Parking SAS, en Colombie, et entièrement déprécié

(***) Reclassements correspondant à la quote-part de titres mis en équivalence présentant une situation nette négative portée en minoration des actifs financiers courants dont Smovengo à hauteur de (8,3) millions d'euros et City Parking SAS pour (0,7) million d'euros (Cf. note 9.6.2)

9.6.2 Informations financières sur les entreprises mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées)

Les participations concernant les coentreprises et entreprises associées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Laz Karp Associates LLC (**)	—	76,6
Parking du Centre-Flon (ex-Indigo Suisse)	27,0	25,3
Parcbrux	—	0,4
Sunsea-Indigo Development JV	3,3	3,9
City Parking SAS	—	—
City Parking Panama SA (**)	—	0,1
Smovengo (*)	—	—
Autres	0,1	—
Participations dans les sociétés mises en équivalence	30,4	106,2

(*) Société créée en 2017 dont la quote-part de 40,49% dans la situation nette est négative au 31 décembre 2021 de 74,2 millions d'euros.

(**) Sociétés cédées en 2021 (cf. faits marquants de la période)

La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les pourcentages détenus par le Groupe sont présentés en note 14 « Liste des sociétés consolidés au 31 décembre 2021 ».

Les sociétés mises en équivalence significatives (coentreprises) sont le groupe LAZ KARP Associates LLC (« LAZ Parking »), la société Parking du Centre-Flon (ex-Indigo Suisse), les Groupes City Parking en Colombie et au Panama, la société Sunsea-Indigo Development JV en Chine et Smovengo.

- LAZ Parking est un groupe américain non coté détenu à hauteur de 50% jusqu'au 30 décembre 2021. La principale activité de ce groupe est l'exploitation de Parkings aux Etats-Unis. La participation du Groupe a été cédée dans le cadre de sa stratégie de repositionnement sur les marchés d'infrastructure (cf. faits marquants de la période);
- Parking du Centre-Flon (anciennement nommée Indigo Suisse) est une société suisse non cotée détenue à hauteur de 50 % au 31 décembre 2021. La principale activité de cette société est l'exploitation de parkings à Lausanne en Suisse ;
- City Parking SAS est un groupe colombien non coté détenu à hauteur de 50 % au 31 décembre 2021. La principale activité de ce groupe est l'exploitation de parkings en Colombie ;
- City Parking Panama SA est un groupe panaméen non coté. La principale activité de ce groupe est l'exploitation de parkings au Panama. La société a été cédée le 1er février 2021.
- Sunsea – Indigo Development est une société chinoise non cotée détenue à hauteur de 40 % au 31 décembre 2021. La principale activité de cette société est l'exploitation de parkings en Chine.
- Smovengo est une Société par Actions Simplifiée détenue à hauteur de 40,49 % au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020. Cette coentreprise exploite depuis le 1er janvier 2018 le nouveau contrat d'exploitation des vélos en libre-service de la Ville de Paris, pour une durée de quinze ans.

Dans le cadre du financement de son développement, Indigo Infra a consenti une avance de trésorerie à sa filiale Smovengo pour un montant de 76,4 millions d'euros, comptabilisée au bilan en actifs financiers courants, sur laquelle a été imputé un montant de 74,2 millions d'euros correspondant à la quote-part de situation nette négative de Smovengo. Le solde net de cette créance, après imputation de la quote-part négative de situation nette, s'élève à 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2021 et a été entièrement déprécié.

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence, présentées en quote-part du Groupe, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2021								
	LAZ KARP ASSOCIATES LLC (****)	SUNSEA - INDIGO DEVELOPMENT	PARKING DU CENTRE-FLON (ex-INDIGO SUISSE)	CITY PARKING SAS (*)	SMOVENGO (***)	AUTRES (**)	Total Co-entreprises	Entreprises associées	Total MEE
Compte de résultat									
Chiffre d'affaires	205,1	0,1	3,1	4,4	19,6	4,5	236,7		236,7
EBITDA	25,5	(0,9)	2,1	(0,2)	1,5	1,4	29,5		29,5
<i>Dont retraitement sur les loyers fixes (IFRS 16)</i>	8,1	—	—	—	0,5	—	8,6		8,6
Résultat opérationnel	6,8	(0,9)	1,8	(0,4)	(6,3)	(0,2)	0,7		0,7
Résultat net	4,2	(0,9)	1,5	(0,7)	(8,3)	(0,5)	(4,8)		(4,8)
Bilan									
Actifs non courants	—	3,3	12,6	1,9	—	9,8	27,6		27,6
Actifs courants	—	0,6	1,3	1,3	13,0	2,9	19,2		19,2
Capitaux propres	—	3,3	9,2	(1,2)	(74,3)	(0,1)	(63,0)		(63,0)
Passifs non courants	—	(0,5)	1,7	2,6	2,9	8,3	15,0		15,0
Passifs courants	—	1,2	3,0	1,8	84,4	4,4	94,8		94,8
Endettement financier net	—	(0,3)	(2,4)	(2,6)	0,8	1,3	(3,2)		(3,2)
<i>Dont retraitement sur les loyers fixes (IFRS 16)</i>	—	(0,1)	—	(1,3)	(1,0)	—	(2,4)		(2,4)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	(8,7)	—	(1,0)	—	—	—	(9,7)		(9,7)

QP d'actif net du Groupe dans les sociétés mises en équivalence

Actif net des MEE	—	8,3	18,5	—	—	0,2	27,0		27,0
Pourcentage de détention du groupe	— %	40 %	50 %	50 %	40,49 %				
QP d'actif net du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	—	3,3	9,2	—	—	0,1	12,7		12,7
Goodwill	—	—	17,7	—	—	—	17,7		17,7
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	—	3,3	27,0	—	—	0,1	30,4		30,4

(*) City Parking SAS et City Parking Panama SA. La quote part dans la situation nette négative de City Parking SAS (0,7 M€) est reclassée en minoration des actifs financiers courants du groupe.

(**) ParcBrux et Belgian Parking Register (société créée en 2021)

(***) La quote part dans la situation nette négative de Smovengo (74,2 M€) est reclassée en minoration des actifs financiers courants du groupe (76,4 M€)

(****) Cédée le 30 décembre 2021

(en millions d'euros)	31/12/2020								
	LAZ KARP ASSOCIATES LLC	SUNSEA - INDIGO DEVELOPMENT (****)	PARKING DU CENTRE-FLON (ex-INDIGO SUISSE)	CITY PARKING SAS (*)	SMOVENGO (***)	AUTRES (**)	Total Co-entreprises	Entreprises associées	Total MEE
Compte de résultat									
Chiffre d'affaires	172,2	—	2,7	4,0	18,9	3,8	201,6	—	201,6
EBITDA	17,4	—	1,6	(0,7)	2,4	1,5	22,1	—	22,1
<i>Dont retraitement sur les loyers fixes (IFRS 16)</i>	7,6	—	—	—	0,5	—	8,1	—	8,1
Résultat opérationnel	8,6	(0,6)	1,3	(5,9)	2,0	0,5	5,7	—	5,7
Résultat net	5,6	(0,6)	1,1	(6,3)	(1,2)	0,2	(1,2)	—	(1,2)
Bilan									
Actifs non courants	24,2	1,7	12,2	2,3	—	10,1	50,6	—	50,6
Actifs courants	25,8	1,1	0,6	1,8	13,9	2,4	45,6	—	45,6
Capitaux propres	3,2	3,9	8,4	(0,4)	(65,9)	0,4	(50,6)	—	(50,7)
Passifs non courants	15,7	(1,7)	2,9	1,8	0,9	8,0	27,6	—	27,6
Passifs courants	31,2	0,7	1,6	2,8	78,9	4,2	119,3	—	119,3
Endettement financier net	(11,7)	1,0	(2,6)	(2,8)	0,3	1,2	(17,4)	—	(17,4)
<i>Dont retraitement sur les loyers fixes (IFRS 16)</i>	(12,6)	—	—	(0,7)	(1,2)	—	(13,8)	—	(13,8)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	(3,3)	—	(1,2)	—	—	—	(4,5)	—	(4,5)

QP d'actif net du Groupe dans les sociétés mises en équivalence									
Actif net des MEE	6,3	9,7	16,7	0,2	—	0,7	33,6	—	33,6
Pourcentage de détention du groupe	50 %	40 %	50 %	50 %	40,49 %				
QP d'actif net du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	3,2	3,9	8,4	0,1	—	0,4	15,8	—	15,8
Goodwill	73,5	—	16,9	—	—	—	90,4	—	90,4
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	76,6	3,9	25,3	0,1	—	0,4	106,2	—	106,2

(*) City Parking SAS et City Parking Panama SA. Le résultat opérationnel intègre une dépréciation de goodwill de 4,0 M€ sur la société City Parking SAS. La quote part dans la situation nette négative de City Parking SAS (1,1 M€) est reclassée en minoration des actifs financiers courants du groupe.

(**) ParcBrux

(***) La quote part dans la situation nette négative de Smovengo (62,5 M€) est reclassée en minoration des actifs financiers courants du groupe (64,6 M€)

(****) Consolidée en mise en équivalence depuis le 16 novembre 2020

9.6.2.1 Quote-part de pertes non reconnues des coentreprises et entreprises associées

Il n'y a pas de quote-part de pertes non reconnue au titre des sociétés mises en équivalence.

9.6.2.2 Engagements à l'égard des coentreprises et entreprises associées

Dans le cadre de pactes d'actionnaires liant Infra Foch Topco, société mère d'Indigo Group, ou certaines de ses filiales, à ses associés au capital de City Parking en Colombie des mécanismes d'options ont été mis en place, qui permettent au Groupe, dans certains cas, de prendre le contrôle, puis de racheter la totalité de ces sociétés à des dates déterminées, et sur la base de paramètres de valorisation prédéterminés, en général fondés sur un multiple d'EBITDA. Ces pactes d'actionnaires prévoient aussi, le cas échéant, des dispositions spécifiques dans l'hypothèse d'un changement de contrôle indirect du Groupe.

9.7 Actifs financiers non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Actifs disponibles à la vente	—	0,4
Prêts et créances au coût amorti	22,2	23,4
<i>dont créances financières - Concessions</i>	18,5	19,2
Actifs non courants hors juste valeur des produits dérivés	22,3	23,7
Juste Valeur des produits dérivés actifs non courants (*)	3,5	7,0
Actifs non courants y compris juste valeur des produits dérivés	25,8	30,7

(*) Voir note 9.15 « Informations relatives à la gestion des risques financiers »

Les actifs disponibles à la vente sont entièrement dépréciés au 31 décembre 2021. Ils s'élevaient à 0,4 million d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2020. Ils concernent pour l'essentiel des titres de participation non cotés dans les filiales du Groupe dont les indicateurs financiers sont inférieurs aux seuils de consolidation retenus par le Groupe (cf. note 3.2.1 « Périmètre de consolidation »).

Les prêts et créances, évalués au coût amorti, s'élèvent à 22,2 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 23,4 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2020. Ils comprennent, outre des dépôts de garantie et des cautions relatives aux contrats de prestations de services et des prêts sur filiales consolidées selon la méthode de mise en équivalence, les créances financières rattachées aux contrats de concessions gérés par les filiales du Groupe pour 18,5 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 19,2 millions d'euros au 31 décembre 2020.

La part à moins d'un an des actifs financiers non courants est classée dans les actifs courants pour 8,3 millions d'euros.

Les actifs financiers disponibles à la vente et les prêts et créances au coût amorti s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Actifs disponibles à la vente non cotés	Autres actifs financiers disponibles à la vente	Créances financières / Concessions	Autres actifs financiers non courants	
Valeur brute					
Au 31/12/2019	7,2	—	20,1	3,7	31,0
Acquisitions de l'exercice	0,5	—	0,1	1,2	1,8
Sorties de l'exercice	(3,6)	—	(0,6)	(0,6)	(4,9)
Variation de périmètre	(4,4)	—	—	—	(4,4)
Ecart de conversion	—	—	—	(0,2)	(0,2)
Autres mouvements	1,7	—	—	0,3	2,0
Au 31/12/2020	1,3	—	19,5	4,5	25,3
Acquisitions de l'exercice	0,1	—	0,1	0,3	0,5
Sorties de l'exercice	(0,3)	—	(0,7)	(1,1)	(2,2)
Variation de périmètre	—	—	—	—	—
Ecart de conversion	(0,1)	—	—	0,1	(0,1)
Autres mouvements	(0,1)	—	0,2	0,3	0,4
Au 31/12/2021	0,8	—	19,1	4,0	23,9

Pertes de valeur

Au 31/12/2019	(3,0)	—	—	(0,1)	(3,0)
Pertes de valeur	(0,5)	—	(0,3)	(0,2)	(1,0)
Reprises de pertes de valeur	1,7	—	—	—	1,7
Sorties de l'exercice	—	—	—	—	—
Variation de périmètre	—	—	—	—	—
Ecart de conversion	—	—	—	—	—
Autres mouvements	0,9	—	—	—	0,9
Au 31/12/2020	(0,9)	—	(0,3)	(0,3)	(1,5)
Pertes de valeur	(0,3)	—	(0,2)	(0,1)	(0,5)
Reprises de pertes de valeur	0,4	—	—	—	0,4
Sorties de l'exercice	—	—	—	—	—
Variation de périmètre	—	—	—	—	—
Ecart de conversion	—	—	—	—	—
Autres mouvements	—	—	—	—	—
Au 31/12/2021	(0,8)	—	(0,5)	(0,3)	(1,6)

Valeur nette

Au 31/12/2019	4,2	—	20,1	3,7	28,0
Au 31/12/2020	0,3	—	19,2	4,1	23,7
Au 31/12/2021	—	—	18,5	3,7	22,3

Les principaux contrats de concession relevant du modèle financier ainsi que les engagements rattachés sont décrits en note 10.2 « Contrats de concession – Modèle de la créance financière ». La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)

	31/12/2021	Échéances de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières / Concessions	18,5	1,4	17,2
Autres actifs financiers non courants	3,7	3,0	0,7
Prêts et créances au coût amorti	22,2	4,3	17,9

(en millions d'euros)

	31/12/2020	Échéances de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières / Concessions	19,2	1,3	18,0
Autres actifs financiers non courants	4,5	5,5	(1,0)
Prêts et créances au coût amorti	23,7	6,7	17,0

9.8 Actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités

Les actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante - non équivalents de trésorerie	0,5	0,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie	0,5	0,9
Equivalents de trésorerie	145,9	120,3
Disponibilités	304,1	99,6
Disponibilités et équivalents de trésorerie	450,0	219,9

Les actifs financiers de gestion de trésorerie et la trésorerie disponible sont présentés en diminution de l'endettement brut, et détaillés en note 9.14 « Informations relatives à l'endettement financier net ».

Le poste « Equivalents de trésorerie » est constitué des excédents de trésorerie placés sur des comptes bancaires rémunérés.

9.9 Capitaux propres

9.9.1 Capital social

Le capital de la Société est constitué uniquement d'actions ordinaires entièrement libérées ayant une valeur nominale de 1 euro. Au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020, la Société est détenue à 99,77% par Infra Foch Topco (0,23% détenus par les salariés au travers d'un FCPE ayant acquis 362 000 actions d'Indigo Group en 2019).

L'évolution du capital social et de la prime d'émission sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 est la suivante :

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Total
Solde au 31 décembre 2020	160 044 282	160,0	283,6	443,6
Variation de capital et de la prime d'émission	—	—	—	—
Solde au 31 décembre 2021	160 044 282	160,0	283,6	443,6

Comme au 31 décembre 2020, le total du capital social et de la prime d'émission s'élève à 443,6 millions d'euros au 31 décembre 2021.

9.9.2 Opérations constatées directement en capitaux propres

(en millions d'euros)

		31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers disponibles à la vente			
Réserve à l'ouverture		—	—
Variations de juste valeur de la période		—	—
Pertes de valeur constatées en résultat		—	—
Variations de juste valeur constatées en résultat lors de la cession		—	—
Variation de périmètre et divers		—	—
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	—	—

Couverture de flux de trésorerie			
Réserve à l'ouverture		—	—
Variations de juste valeur rattachées aux sociétés mises en équivalence		—	—
Autres variations de juste valeur de la période		—	—
Eléments de juste valeur constatés en résultat		—	—
Variation de périmètre et divers		(0,1)	—
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	(0,1)	—
dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence		—	—

Réserve brute totale avant effet d'impôt (éléments recyclables en résultat)	I + II	(0,1)	—
Effet impôt associé		—	—
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	III	(0,1)	—

Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite			
Réserve à l'ouverture		7,1	6,3
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période		(1,4)	1,3
Effet d'impôt associé		0,4	(0,4)
Variations de périmètre et divers		—	—
Réserve nette d'impôt (éléments non recyclables en résultat)	IV	6,1	7,1

Total opérations enregistrées directement en capitaux propres	III + IV	6,0	7,1
--	-----------------	------------	------------

9.9.3 Distribution

Indigo Group a distribué 56 millions au cours de l'exercice 2021. Aucune distribution n'avait été réalisée en 2020.

	31/12/2021	31/12/2020
Comptabilisés pendant l'exercice		
Montant de la distribution (**)	56,0	—
Distribution par action (*)	0,3	—

(*) En millions d'euros

(**) En euros

9.10 Engagements de retraites et autres avantages au personnel

Les provisions pour retraites et autres avantages au personnel s'élèvent à 21,6 millions d'euros au 31 décembre 2021 (dont 1,3 million d'euros à moins d'un an) contre 22,0 millions d'euros au 31 décembre 2020 (dont 1,3 million d'euros à moins d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions pour engagements de retraites (indemnités de fin de carrière et retraites complémentaires) pour 19,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 19,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 et, d'autre part, les provisions pour autres avantages au personnel pour 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2020.

La part à moins d'un an de ces provisions est présentée au bilan en autres passifs courants hors exploitation.

9.10.1 Engagements de retraites

Les engagements de retraites complémentaires du Groupe portant sur des régimes à prestations définies correspondent aux engagements portés par les filiales de la Société, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé correspondant à des indemnités de fin de carrière.

Les engagements de retraite couverts par des provisions concernent la France.

Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

Zone euro	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'actualisation	0,90 %	0,42 %
Taux d'inflation	2,00 %	0,60 %
Taux de revalorisation salaires	3,00 %	1,60 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	14 - 24 ans	12 - 25 ans

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Les taux d'actualisation finalement retenus correspondent aux taux équivalents à l'application des différents taux selon les maturités.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les conditions en vigueur dans chacun des pays concernés.

Le cas échéant, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées dans l'exercice s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2021			31/12/2020			
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total	
Dettes actuarielles au titre des engagements de retraite	19,3	—	19,3	19,8	—	19,8	
Juste valeur des actifs de couverture	—	—	—	—	—	—	
Surplus (ou déficit)	19,3	—	19,3	19,8	—	19,8	
Provisions reconnues au passif du bilan	I	19,3	—	19,3	19,8	—	19,8
Réserves de gestion de surplus	II	—	—	—	—	—	—
Effet de plafonnement de l'actif (IFRIC 14)	III	—	—	—	—	—	—
Total	I - II - III	19,3	—	19,3	19,8	—	19,8

Evolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
A l'ouverture de l'exercice	19,8	19,7
dont engagements couverts par des actifs de couverture	—	—
Coûts des services rendus au cours de la période	1,4	1,5
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	0,1	0,1
Coût des services passés (modification et réduction de régime)	—	—
Liquidations de régime	—	—
Gains et pertes actuarielles reconnus en autres éléments du résultat global	0,7	(1,3)
dont impact des changements d'hypothèses démographiques	0,1	—
dont impact des changements d'hypothèses financières	2,2	0,5
dont gains et pertes d'expérience	(1,5)	(1,8)
Prestations servies sur l'exercice	(0,2)	(0,4)
Cotisations des salariés	—	—
Effet de l'évolution des taux de change	—	—
Variations de périmètre et autres (*)	(2,5)	0,2
A la clôture de l'exercice	I 19,3	19,8
dont engagements couverts par des actifs de couverture	—	—

Actifs de couverture		
A l'ouverture de l'exercice	—	—
Produits d'intérêts sur la période	—	—
Gains et pertes actuarielles reconnus en autres éléments du résultat global (*)	—	—
Liquidation de régime	—	—
Prestations servies sur l'exercice	—	—
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	—	—
Cotisations versées aux fonds par les salariés	—	—
Ecart de conversion	—	—
Variations de périmètre et autres	—	—
A la clôture de l'exercice	II —	—

Déficit (ou surplus)	I - II	19,3	19,8
-----------------------------	---------------	-------------	-------------

(*) dont 1,3 million d'euros d'impact changement de méthode (cf. note 3.1.1)

Indigo Group estime à 1,3 million d'euros les versements prévus en 2021 au titre des engagements de retraite et relatifs aux prestations versées aux salariés retraités.

Variation de la provision pour engagements de retraites sur la période

(en millions d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
A l'ouverture de l'exercice	19,8	19,7
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraites	1,4	1,5
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	0,7	(1,3)
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	(0,2)	(0,4)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	—	—
Ecart de conversion	—	—
Variations de périmètre et autres	(2,5)	0,3
Réductions de régimes	—	—
A la clôture de l'exercice	19,3	19,8

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus au cours de la période	(1,4)	(1,5)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(0,1)	(0,1)
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	—	—
Coût des services passés (modification et réduction de régime)	—	—
Impact liquidation des régimes et autres	—	0,1
Coût des services passés - droits acquis	—	—
Autres	—	—
Total	(1,4)	(1,5)

9.10.2 Autres avantages du personnel

Les engagements relatifs aux primes de fidélité sont couverts par une provision. Le montant de cette provision au 31 décembre 2021 s'élève à 2,3 millions d'euros, contre 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2020. Ces provisions concernent la France. Elles ont été calculées selon les mêmes hypothèses actuarielles que les engagements de retraites.

9.11 Autres provisions

Au cours de la période, les provisions figurant au passif du bilan ont évolué comme suit

(en millions d'euros)

	Provisions non courantes (1)	Provisions pour risques financiers (2)	Total provisions non courantes (1) + (2)	Total provisions pour risques courants (*)	Total provisions
31/12/2020	26,8	0,6	27,4	35,3	62,7
Dotations	1,2	—	1,2	17,8	19,0
Utilisations	(10,8)	—	(10,8)	(14,6)	(25,3)
Autres reprises	—	—	—	—	—
Total impact Résultat opérationnel	(9,5)	—	(9,5)	3,2	(6,3)
Dotations	—	—	—	—	—
Utilisations	—	—	—	—	—
Autres reprises	—	—	—	—	—
Total autres postes du compte de résultat	—	—	—	—	—
Ecart de conversion	—	—	—	—	—
Variations de périmètres et divers	(0,6)	0,8	0,2	6,1	6,3
Variation de la part à moins d'un an non courant	(0,4)	—	(0,4)	0,4	—
31/12/2021	16,3	1,4	17,6	45,1	62,7

(*) dont part à moins d'un an des provisions non courantes pour 1,9 million d'euros au 31 décembre 2021

Au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020, les provisions figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)

	Provisions non courantes (1)	Provisions pour risques financiers (2)	Total provisions non courantes (1) + (2)	Total provisions pour risques courants (*)	Total provisions
31/12/2019	28,7	—	28,7	25,0	53,7
Dotations	5,5	—	5,5	19,2	24,7
Utilisations	(6,7)	—	(6,7)	(6,6)	(13,3)
Autres reprises	—	—	—	—	—
Total impact Résultat opérationnel	(1,2)	—	(1,2)	12,6	11,4
Dotations	—	—	—	—	—
Utilisations	—	—	—	—	—
Autres reprises	—	—	—	—	—
Total autres postes du compte de résultat	—	—	—	—	—
Ecart de conversion	—	—	—	(1,7)	(1,7)
Variations de périmètres et divers	(0,3)	0,5	0,2	—	0,2
Variation de la part à moins d'un an non courant	(0,3)	—	(0,3)	(0,6)	(0,9)
31/12/2020	26,8	0,6	27,4	35,3	62,7

(*) dont part à moins d'un an des provisions non courantes pour 1,5 million d'euros au 31 décembre 2020

Le Groupe est parfois impliqué dans des litiges dans le cadre de ses activités, notamment avec les autorités concédantes. Les risques y afférents sont évalués par le Groupe en fonction de sa connaissance des dossiers et font, le cas échéant, l'objet de provisions déterminées en conséquence.

9.11.1 Provisions non courantes à caractère opérationnel

Les provisions pour autres risques non courants comprennent principalement :

- des provisions pour contrats déficitaires ;
- des provisions à plus d'un an au titre des litiges et arbitrages avec les concédants ;
- d'autres provisions pour autres risques non courants.

9.11.2 Provisions courantes

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation.

Elles comprennent principalement :

- des provisions pour remise en état en fin de contrat;
- des provisions pour litiges sociaux.

9.12 Autres passifs non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dettes relatives aux plans de rémunérations à long terme fondés sur des instruments de capitaux propres	2,1	4,0
Autres	4,3	5,4
Autres passifs non courants	6,5	9,4

9.13 Besoin en fonds de roulement

9.13.1 Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,2	1,8
Clients	91,4	101,1
Autres actifs courants d'exploitation	94,1	87,3
Stocks et créances d'exploitation (I)	186,7	190,2
Dettes fournisseurs	(74,4)	(58,5)
Autres passifs courants d'exploitation	(317,2)	(296,0)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(391,5)	(354,5)
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I+II)	(204,8)	(164,3)
Provisions courantes	(45,1)	(35,3)
<i>dont part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>(1,9)</i>	<i>(1,5)</i>
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(249,9)	(199,7)

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

L'excédent de fonds de roulement s'élève à 204,8 millions d'euros contre 164,3 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cette évolution très sensible est principalement liée à la crise Covid-19 (cf Note 4).

La ventilation par échéance des postes composant le besoin en fonds de roulement s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2021	< 1 an			< 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,2	1,1	—	0,1	—	—
Clients et autres débiteurs	91,4	90,5	0,1	0,7	—	—
Autres actifs courants d'exploitation	94,1	74,8	0,2	13,2	2,6	3,3
Stocks et créances d'exploitation I	186,7	166,4	0,3	14,0	2,6	3,3
Fournisseurs	(74,4)	(73,9)	(0,1)	(0,4)	—	—
Autres passifs courants d'exploitation	(317,2)	(171,6)	(5,0)	(111,9)	(10,0)	(18,7)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation II	(391,5)	(245,5)	(5,0)	(112,2)	(10,0)	(18,7)
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité II - I	(204,8)	(79,1)	(4,7)	(98,2)	(7,4)	(15,4)

9.13.2 Analyse des créances clients

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients	82,9	86,1
Provisions - créances clients	(17,9)	(14,1)
Créances clients nettes	65,0	72,0

Au 31 décembre 2021, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre 6 et 12 mois s'élèvent à 4,2 millions d'euros (contre 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2020). Elles sont provisionnées à hauteur de 1,1 million d'euros (contre 0,5 million d'euros au 31 décembre 2020). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 16,6 millions d'euros (contre 17,4 millions d'euros au 31 décembre 2020) et sont provisionnées à hauteur de 12,1 millions d'euros (contre 10,6 millions d'euros au 31 décembre 2020).

9.14 Informations relatives à l'endettement financier net

L'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		31/12/2021			31/12/2020		
Catégories comptables		Non courant	Courant (*)	Total	Non courant	Courant (*)	Total
Passifs évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	(1 813,6)	(23,2)	(1 836,9)	(1 814,2)	(23,2)	(1 837,5)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(39,2)	(15,9)	(55,1)	(49,9)	(6,5)	(56,4)
	Total dettes financières à long terme hors redevances fixes	(1 852,8)	(39,1)	(1 891,9)	(1 864,1)	(29,7)	(1 893,8)
	Dettes financières liées au retraitement des redevances fixes (IFRIC 12)	(261,2)	(42,8)	(304,0)	(262,1)	(63,3)	(325,4)
	Dettes financières liées au retraitement des loyers fixes (IFRS 16)	(93,5)	(20,6)	(114,1)	(106,9)	(25,1)	(132,0)
	Total dettes financières à long terme(**)	(2 207,5)	(102,6)	(2 310,1)	(2 233,1)	(118,1)	(2 351,2)
	Autres dettes financières courantes	—	(0,1)	(0,1)	—	—	—
	Découverts bancaires	—	(0,5)	(0,5)	—	(0,5)	(0,5)
Comptes courants financiers passifs	—	—	—	—	(0,1)	(0,1)	
I - Dettes financières brutes		(2 207,5)	(103,1)	(2 310,6)	(2 233,1)	(118,8)	(2 351,9)
Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Comptes courants financiers d'actifs	—	0,4	0,4	—	16,1	16,1
	Actifs financiers de gestion de trésorerie courante	—	0,5	0,5	—	0,9	0,9
	Equivalents de trésorerie	—	145,9	145,9	—	120,3	120,3
	Disponibilités	—	303,7	303,7	—	83,5	83,5
II - Actifs financiers		—	450,5	450,5	—	220,8	220,8
Dérivés	Instruments dérivés passifs	(1,5)	(1,9)	(3,4)	(3,7)	(0,2)	(3,9)
	Instruments dérivés actifs	3,5	2,1	5,5	7,0	2,0	9,0
	III - Instruments dérivés	2,0	0,1	2,1	3,3	1,8	5,1
Endettement financier net (I + II + III)		(2 205,5)	347,4	(1 858,1)	(2 229,8)	103,8	(2 126,0)

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris part à moins d'un an.

L'endettement financier net du groupe Indigo Group s'élève à (1 858,1) millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les dettes associées aux engagements de rachat de minoritaires, aux compléments de prix sur acquisitions et aux garanties de liquidité accordées au FCPE sont comptabilisées en « Autres dettes non courantes » et ne sont pas intégrées à l'endettement financier net (cf. note 9.12 « Autres passifs non courants »).

9.14.1 Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières se composent comme suit

	31/12/2021								31/12/2020	
	Taux d'intérêt contractuel annuel	Échéances	Montant brut (nominal + frais bruts +/- primes brutes)	Amortissements cumulés	Incidence du coût amorti (*)	Dettes nettes au bilan	Intérêts courus non échus	Variations de périmètre	Total Valeur bilan (yc ICNE)	Valeurs au bilan
(en millions d'euros)			(a)	(b)	(c)	(a)+(b)+(c)	(d)	(e)	(a)+(b)+(c)+(d)+(e)	
I - Emprunts obligataires			1 810,4	—	3,2	1 813,6	23,2	—	1 836,9	1 837,5
dont :										
Souche 2025 : 650 millions d'euros	2,125 %	avr.-25	655,3	—	(1,5)	653,9	9,8	—	663,7	665,6
Souche 2028 : 800 millions d'euros	1,625 %	avr.-28	791,1	—	3,3	794,5	9,2	—	803,6	802,8
Souche 2029 : 100 millions d'euros	2,000 %	juil.-29	99,0	—	0,3	99,4	1,0	—	100,3	100,3
Souche 2037 : 125 millions d'euros	2,951 %	juil.-37	124,4	—	0,1	124,5	1,6	—	126,1	126,1
Souche 2039 : 150 millions d'euros	2,250 %	juil.-39	140,5	—	0,9	141,4	1,7	—	143,0	142,7
II - Autres emprunts			56,0	(3,3)	1,6	54,2	0,9	—	55,1	56,4
dont :										
Avances villes		mars-31	2,3	(1,0)	0,4	1,6	—	—	1,6	1,9
RCF (coût non amorti + prélèvement)		oct.-23	(0,9)	—	0,9	—	0,2	—	0,2	—
Divers emprunts bancaires			54,6	(2,3)	0,4	52,6	0,7	—	53,3	54,4
Total dettes financières à long terme hors redevances fixes et loyers fixes (I + II)			1 866,4	(3,3)	4,8	1 867,8	24,1	—	1 891,9	1 893,8
III - Dettes financières liées au retraitement des redevances fixes (IFRIC 12)			304,0	—	—	304,0	—	—	304,0	325,4
IV. Dettes financières liées au retraitement des loyers fixes (IFRS 16)			117,6	(3,9)	—	113,7	0,4	—	114,1	132,0
Total dettes financières à long terme (I + II + III + IV)			2 288,0	(7,2)	4,8	2 285,6	24,5	—	2 310,1	2 351,2

(*) L'incidence du coût amorti inclut également les amortissements de surcote/décote, l'amortissement des frais affectés à la ligne de crédit de 300 millions d'euros et l'impact de l'instrument de couverture de juste valeur.

9.14.1.1 Emprunts auprès d'établissements de crédit et autres emprunts et dettes financières

En date du 9 octobre 2014, une émission obligataire de 950 millions d'euros (deux tranches respectivement de 500 millions d'euros de maturité 6 ans et de 450 millions d'euros de maturité 10 ans ½), avait été souscrite par un syndicat d'investisseurs européens. Concomitamment, les lignes de tirage avaient été renégociées en une seule ligne d'un montant de 300 millions d'euros, sans garantie particulière.

Le 7 mai 2015, Indigo Group avait réalisé une nouvelle émission obligataire. Cette émission, d'une valeur nominale de 200 millions d'euros, avait été réalisée par abondement de la tranche initiale de 450 millions d'euros de maturité avril 2025 et de coupon 2,125%, émise en octobre 2014 (cf. ci-avant). La cotation de cette transaction faisait ressortir un spread de 107 bps au-dessus du taux mid-swap et une prime d'émission de 10,2 millions d'euros.

Le 7 octobre 2016 Indigo Group avait mis en place une nouvelle ligne de crédit renouvelable multidevises d'un montant de 300 millions d'euros dont la maturité était fixée à octobre 2021 (avec deux années d'extension possible sous réserve de l'accord des sept banques du syndicat).

Le 11 octobre 2017, six des sept banques, dont la participation à cette ligne de crédit s'élève à 275 millions d'euros, ont donné leur accord pour la première extension d'un an. La maturité du crédit porté par ces banques a donc été fixée au 7 octobre 2022. Le 13 septembre 2018, les sept banques y compris celle ayant refusé la première extension, ont donné leur accord pour une seconde extension d'un an. Indigo Group dispose donc d'une facilité 300 millions d'euros dont la maturité est portée au 7 octobre 2023.

Au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020, cette ligne n'est pas tirée.

Au mois de juillet 2017, Indigo Group avait réalisé deux émissions obligataires, sous forme de placements privés, l'une le 6 juillet 2017 d'un montant de 100 millions d'euros, portant un coupon de 2,000% et d'une durée de douze ans, l'autre le 27 juillet 2017 d'un montant de 125 millions d'euros, portant un coupon de 2,951% pour une durée de vingt ans.

Le 19 avril 2018, Indigo Group a lancé une nouvelle émission obligataire d'un montant de 700 millions d'euros et d'une maturité de 10 ans (avril 2028), portant un coupon fixe de 1,625%. Les fonds ainsi levés ont permis à Indigo Group de rembourser par anticipation, en mai 2018, son obligation de 500 millions d'euros arrivant à échéance en 2021, par l'exercice de sa clause de make-whole, ainsi que le prêt d'actionnaire de 100 millions d'euros contracté auprès d'Infra Foch Topco.

Le 26 juin 2019, une émission de 100 millions d'euros a été réalisée sous forme d'un abondement de la souche initiale de 700 millions d'euros de maturité 19 avril 2028 et de coupon 1,625%.

Le 4 juillet 2019, un placement privé de 150 millions d'euros a été émis dans un format NSV allemand de maturité 4 juillet 2039 et de coupon annuel de 2,250%.

Enfin, en décembre 2020, Indigo Brésil a signé l'extension des maturités de 86% de sa dette bancaire de 2021 à mai 2024, sécurisant ainsi son financement à moyen terme tout en réduisant le coût de financement par deux. Le groupe Indigo s'est porté garant de ces lignes de financement.

9.14.1.2 Dettes financières liées au retraitement des redevances fixes

Le traitement comptable relatif aux redevances fixes se traduit par la comptabilisation d'un passif financier au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, réduit chaque année du fait des paiements des redevances.

Le passif financier associé à ce traitement comptable s'élève à 304,0 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 325,4 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les actifs incorporels du domaine concédé comptabilisés en regard de ce passif financier s'élèvent à 281,6 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 306,0 millions d'euros au 31 décembre 2020.

9.14.1.3 Dettes financières liées au retraitement des loyers fixes

Le traitement comptable relatif aux loyers fixes se traduit par la comptabilisation d'un passif financier au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, réduit chaque année du fait des paiements des loyers.

Le passif financier associé à ce traitement comptable s'élève à 114,1 millions d'euros au 31 décembre 2021 (dont 0,3 million d'euros de contrat de location-financement) contre 132,0 millions euros au 31 décembre 2020 (dont 1,2 million d'euros de contrat de location-financement).

Les droits d'utilisation, comptabilisés en actifs corporels, en regard de ce passif financier s'élèvent à 112,7 millions d'euros au 31 décembre 2021 (cf. note 9.4.1) contre 130,2 millions d'euros au 31 décembre 2020.

9.14.2 Ressources et liquidités

9.14.2.1 Echéancier des dettes

Au 31 décembre 2021, la maturité moyenne de la dette financière à long terme hors redevances fixes et hors loyers fixes du Groupe est de 6,1 ans (contre 6,3 ans au 31 décembre 2020).

(en millions d'euros)

Dettes long terme	31/12/2021							
	Valeur au Bilan (*) (yc ICNE)	Total (**)	1 à 3 mois	3 à 6 mois	entre 6 mois et un an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5ans
Emprunts obligataires	(1 836,9)							
Flux de remboursement du capital		(1 825,0)	—	—	—	—	(650,0)	(1 175,0)
Flux d'intérêt		(282,0)	—	(26,8)	(9,1)	(35,9)	(93,8)	(116,5)
Autres emprunts bancaires	(55,1)							
Flux de remboursement du capital		(54,6)	(0,3)	(13,7)	(1,4)	(12,2)	(13,0)	(14,0)
Flux d'intérêt		(10,8)	(0,4)	(1,9)	(2,3)	(3,6)	(2,0)	(0,6)
Total dettes financières à long terme hors redevances fixes et loyers fixes	(1 891,9)	(2 172,5)	(0,7)	(42,5)	(12,8)	(51,7)	(758,9)	(1 306,0)
Dettes financières liées au retraitement des redevances fixes (IFRIC 12)	(304,0)	(304,0)	(10,7)	(10,7)	(21,4)	(32,6)	(67,5)	(161,1)
Dettes financières liées au retraitement des loyers fixes (IFRS 16)	(114,1)	(114,1)	(5,2)	(5,2)	(10,3)	(17,7)	(39,0)	(36,8)
Total Dettes financières à long terme	(2 310,1)	(2 590,6)	(16,5)	(58,3)	(44,5)	(102,0)	(865,4)	(1 503,9)
Autres dettes financières courantes								
Découverts bancaires	(0,5)	(0,5)	(0,5)	—	—	—	—	—
Comptes courants financiers passifs	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres dettes	(0,1)	(0,1)	(0,1)	—	—	—	—	—
I - Dettes financières	(2 310,6)	(2 591,2)	(17,1)	(58,3)	(44,5)	(102,0)	(865,4)	(1 503,9)
II - Actifs financiers	450,5	450,5	450,5					
Instruments dérivés passifs	(3,4)	(3,4)	0,1	—	—	(0,1)	(2,1)	(1,3)
Instruments dérivés actifs	5,5	5,5	—	—	—	—	5,5	—
III - Instruments financiers dérivés	2,1	2,1	0,1	—	—	(0,1)	3,4	(1,3)
Endettement financier net (I +II + III)	(1 858,1)	(2 138,6)	433,4	(58,3)	(44,5)	(102,1)	(862,0)	(1 505,2)

(*) Y compris intérêts courus non échus, prime d'émission et incidence du coût amorti incluant les amortissements de surcote/décote.

(**) La commission de non utilisation sur la ligne de crédit de 300 millions d'euros est intégrée dans les flux futurs

9.14.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Equivalents de trésorerie	145,9	120,3
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	145,9	120,3
Disponibilités	303,7	83,5
Découverts bancaires	(0,5)	(0,5)
Comptes courants de trésorerie actif	0,4	16,1
Comptes courants de trésorerie passifs	—	(0,1)
Trésorerie nette	449,5	219,2
Autres dettes financières courantes	(0,1)	—
Actifs financiers de gestion de trésorerie	0,5	0,9
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) (*)	—	—
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine	0,5	0,9
Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à 3 mois à l'origine	—	—
Trésorerie nette gérée	449,9	220,1

(*) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les équivalents de trésorerie (cf. note 9.8 « Actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités ») sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital et en conservant un niveau de volatilité faible au travers d'un système de contrôle des performances et des risques. Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM ou des comptes bancaires rémunérés.

9.14.2.3 Covenants financiers et notations de crédit

Au 31 décembre 2021, le Groupe n'a pas consenti de covenant.

Le 13 juillet 2021, S&P Global Ratings a confirmé la notation BBB- du Groupe et amélioré la perspective de négative à stable.

9.14.2.4 Analyse des ressources disponibles

Indigo Group, a signé le 7 octobre 2016 une ligne de crédit renouvelable multidevises d'un montant de 300 millions d'euros dont la maturité est fixée au 7 octobre 2023 après activation des options d'extension.

Au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020, cette ligne n'est pas utilisée.

9.15 Informations relatives à la gestion des risques financiers

Dans le cadre de son activité, le Groupe a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques de marché sur lesquels il est exposé, en particulier les risques de taux et de change.

Sur la base d'une analyse des différentes expositions aux risques de marché de taux et de change, le Groupe utilise divers produits dérivés avec pour objectif de réduire ces expositions et d'optimiser son coût de financement et son résultat de change.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe pour réduire et gérer son exposition aux risques de taux et de change relatifs à ses financements et à ses placements de trésorerie, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils bénéficient ou non d'une qualification de couverture.

Le 12 novembre 2018, Indigo Group a souscrit auprès de banques à de nouveaux swaps de taux pour un montant notionnel total de 150 millions d'euros. Ces swaps permettent de variabiliser une partie de la dette du Groupe, la dette à taux fixe avant couverture représentant 98 % du montant total de la dette au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, la juste valeur des instruments dérivés s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Actif	Passif	TOTAL Juste valeur (*)	Actif	Passif	TOTAL Juste valeur (*)
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	4,5	(1,5)	3,0	8,0	(3,7)	4,4
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	—	—	—	—	—	—
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	—	—	—	—	—	—
Dérivés de taux	4,5	(1,5)	3,0	8,0	(3,7)	4,4
Dérivés de change : couverture de juste valeur	—	—	—	—	—	—
Dérivés de change : couverture d'investissement net	—	—	—	—	—	—
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	1,0	(1,9)	(0,9)	0,9	(0,2)	0,7
Dérivés de change	1,0	(1,9)	(0,9)	0,9	(0,2)	0,7
Total instruments dérivés	5,5	(3,4)	2,1	9,0	(3,9)	5,1

(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à (0,9) million d'euros au 31 décembre 2021 contre (0,8) million d'euros au 31 décembre 2020.

9.15.1 Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique des concessions et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps une répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à l'EBITDA), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps). Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition, à la date d'arrêté, de la dette financière à long terme (hors dette liée au changement de méthode relatif au traitement comptable des redevances fixes) entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé et la part à taux variable, avant et après prise en compte des produits dérivés :

(en millions d'euros)	Avant produits dérivés de couverture		Couverture	Après produits dérivés de couverture	
	31/12/2021				
	Encours (*)	Quote-part (**)	Swap et option de taux	Encours (*)	Quote-part (**)
Taux fixe	1 853,6	98 %	(150,0)	1 703,6	90 %
dont taux capé	—	— %	—	—	— %
Taux variable	38,3	2 %	150,0	188,3	10 %
dont taux capé	—	— %	—	—	— %
Total dettes financières long terme hors redevances fixes et loyers fixes	1 891,9	100 %	0,0	1 891,9	100 %

(*) Les montants sont indiqués en valeur de bilan et comprennent l'incidence du coût amorti (incluant les amortissements de surcote/décote ainsi que l'instrument dérivé de juste valeur).

(**) La quote-part est exprimée en pourcentage de la dette totale

(en millions d'euros)	Avant produits dérivés de couverture		Couverture	Après produits dérivés de couverture	
	31/12/2020				
	Encours (*)	Quote-part (**)	Swap et option de taux	Encours (*)	Quote-part (**)
Taux fixe	1 854,3	98 %	(150,0)	1 704,3	90 %
dont taux capé	—	— %	—	—	— %
Taux variable	39,6	2 %	150,0	189,6	10 %
dont taux capé	—	— %	—	—	— %
Total dettes financières long terme hors redevances fixes et loyers fixes	1 893,8	100 %	—	1 893,8	100 %

(*) Les montants sont indiqués en valeur de bilan et comprennent l'incidence du coût amorti (incluant les amortissements de surcote/décote ainsi que l'instrument dérivé de juste valeur).

(**) La quote-part est exprimée en pourcentage de la dette totale

9.15.1.1 Sensibilité au risque de taux

Indigo Group est soumis au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat consolidé compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable après opérations de couverture, qu'il s'agisse ou non des produits dérivés,
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant des actifs, dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2021 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables ont été supposées rester constantes.

	31/12/2021			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité +25 bp	Impact du calcul de sensibilité -25 bp	Impact du calcul de sensibilité +25 bp	Impact du calcul de sensibilité -25 bp
(en millions d'euros)				
Dettes à taux variables après couverture comptable	(0,5)	0,5		
Actifs à taux variables après couverture comptable				
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	—	—		
Dérivés qualifiés de couverture de trésorerie			—	—
Total	(0,5)	0,5	—	—

9.15.1.2 Détail des produits dérivés de taux

Les produits dérivés de taux au 31 décembre 2021 s'analysent de la manière suivante :

	31/12/2021					31/12/2020	
	< 1 an	de 1 à 5 ans	< 5 ans	Montant notionnel	Juste valeur (*)	Montant notionnel	Juste valeur (*)
(en millions d'euros)							
Instruments affectés à la couverture de juste valeur de la dette long terme							
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe						—	—
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable			150,0	150,0	2,0	150,0	3,3
Options de taux (cap, floor, collar)						—	—
Total couverture de juste valeur	—	—	150,0	150,0	2,0	150,0	3,3
Instruments affectés à la couverture de flux de trésorerie de la dette à long terme							
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe						—	—
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable						—	—
Options de taux (cap, floor, collar)						—	—
Total couverture de flux de trésorerie	—	—	—	—	—	—	—
Instruments non qualifiés comptablement de couverture							
Swap de taux d'intérêt						—	—
Future Rate Agreement						—	—
Options de taux (cap, floor, collar)						—	—
Total	—	—	—	—	—	—	—
Total dérivés de taux	—	—	150,0	150,0	2,0	150,0	3,3

(*) y compris ICNE

9.15.2 Risques de change

9.15.2.1 Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

Le Groupe est exposé au risque de change principalement au travers de ses implantations internationales.

Au 31 décembre 2021, le Groupe n'identifie pas de risque de change particulier dans les pays en devise étrangère, ces activités bénéficiant d'une couverture naturelle compte tenu du fait que les recettes et les charges sont en monnaie locale. Par ailleurs, le Groupe ne couvre pas le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (risque patrimonial).

Ainsi, la politique de gestion du risque de change de Indigo Group vise essentiellement à couvrir la remontée du résultat de sa filiale (via l'achat de contrat à terme) et les financements accordés par la maison mère (via l'achat de cross currency swap). De manière ponctuelle, les filiales peuvent directement emprunter en monnaie locale.

Les couvertures de change sont affectées à des flux futurs à hauteur de 191,3 millions d'euros en valeur notionnelle.

9.15.2.2 Répartition par devise des dettes financières à long terme hors redevances fixes

Les encours de dettes par devises sont :

(en millions d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
Euro	1 842,4	97,4 %	1 843,6	97,3 %
Dollar canadien	—	— %	0,0	— %
Dollar américain	0,0	— %	0,0	— %
Franc suisse	14,5	0,8 %	14,1	0,7 %
Real brésilien	35,0	1,9 %	36,1	1,9 %
Autres	—	— %	0,0	— %
Total dettes financières à long terme hors redevances fixes et loyers fixes (*)	1 891,9	100 %	1 893,8	100 %

(*) Les montants sont indiqués en valeur de bilan et comprennent l'indice du coût amorti

9.15.2.3 Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2021					
	CAD	USD	PLN	CHF	Montant notionnel	Juste valeur (*)
Swaps de devises (cross currency swaps)	16,0	21,5	6,9	3,9	48,3	(0,6)
Change à terme (**)	—	143,0	—	—	143,0	(0,1)
Options de change	—	—	—	—	—	—
Opérations non qualifiées comptablement de couverture	16,0	164,5	6,9	3,9	191,3	(0,7)
Swaps de devises (cross currency swaps)	—	—	—	—	—	—
Change à terme	—	—	—	—	—	—
Opérations qualifiées comptablement de couverture	—	—	—	—	—	—
Total des dérivés de change	16,0	164,5	6,9	3,9	191,3	(0,7)

(*) y compris ICNE

(**) Constitué, au 31 décembre 2021, d'un contrat de change à terme portant sur 162 millions USD lié à la cession de la participation du Groupe dans LAZ KARP Associates

(en millions d'euros)	31/12/2020					
	CAD	USD	PLN	Autres devises	Montant notionnel	Juste valeur (*)
Swaps de devises (cross currency swaps)	10,3	20,1	7,1	—	37,6	1,2
Change à terme	—	—	—	—	—	—
Options de change	—	—	—	—	—	—
Opérations non qualifiées comptablement de couverture	10,3	20,1	7,1	—	37,6	1,2
Swaps de devises (cross currency swaps)	—	—	—	—	—	—
Change à terme	—	—	—	—	—	—
Opérations qualifiées comptablement de couverture	—	—	—	—	—	—
Total des dérivés de change	10,3	20,1	7,1	—	37,6	1,2

(*) y compris ICNE

9.16 Risque de crédit et contrepartie

Indigo Group est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie essentiellement pour ce qui concerne les disponibilités et équivalent de trésorerie, les créances financières et les produits dérivés.

Indigo Group considère que le risque de crédit lié aux créances clients est très limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité et du fort pourcentage de clients publics. Quant aux instruments financiers, ils sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe.

La crise sanitaire COVID-19 n'a pas eu à ce stade d'impacts conduisant à une détérioration significative du risque de crédit du Groupe.

10. AUTRES NOTES SUR LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS DE CONCESSION

10.1 Contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

10.1.1 Principales caractéristiques des contrats de concessions (voir note 3.3.4 « Contrats de concession »)

Les caractéristiques des principaux contrats de concession relevant du modèle de l'actif incorporel exploités par les filiales consolidées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Modèle comptable
Tous contrats de concession : environ 295 contrats en France et en Europe	Tarifs plafonds indexés en règle générale, selon les modalités définies par les contrats	Usagers	Le cas échéant, subventions d'équipement ou d'exploitation et/ou garanties de recettes payées par le concédant	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Actif incorporel

10.1.2 Engagements donnés au titre des contrats de concessions – Modèle de l'actif incorporel

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement :

Dans le cadre des contrats de concessions qu'il a conclu, le Groupe s'est engagé à réaliser certains investissements d'Infrastructure qu'il est destiné, en tant que concessionnaire, à exploiter.

Au 31 décembre 2021, les principales obligations d'investissements représentent un montant actualisé total de 85,2 millions d'euros et se séquent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2021	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Total	85,2	43,8	37,8	3,6

Par ailleurs, les sociétés concessionnaires sont tenues de maintenir les Infrastructures en bon état de fonctionnement conformément aux dispositions contractuelles.

10.2 Contrats de concession – Modèle de la créance financière

10.2.1 Principales caractéristiques des contrats de concessions (voir note 3.3.4 « Contrats de concession »)

Les caractéristiques des principaux contrats de concession relevant du modèle de la créance financière exploités par les filiales consolidées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Dates de fin des contrats
13 contrats de concessions, dont 10 en France.	Tarifs plafonds indexés en règle générale, selon les modalités définies par les contrats	Utilisateurs et villes	Subvention de fonctionnement, complément de recettes, subvention d'équipement ou contribution annuelle de construction	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Date de fin du contrat comprise entre 2022 et 2049

10.2.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de la créance financière et contrats mixtes (voir note 3.3.4 « Contrats de concession »)

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe se sont engagées à réaliser des investissements. Au 31 décembre 2021, les filiales du groupe ne sont pas engagées à réaliser des investissements au titre des contrats de concession sur le modèle de la créance financière.

11. AUTRES NOTES

11.1 Transactions avec les parties liées

Ce tableau résume par catégorie de parties liées (hors rémunérations des principaux dirigeants cf. note 11.2 « Rémunération des principaux dirigeants ») les montants relatifs aux transactions avec ces parties comptabilisés dans le compte de résultat consolidé et dans le bilan consolidé des périodes présentées

(en millions d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Société mère		
Charges opérationnelles	—	—
Charges d'intérêt	—	—
Actifs financiers courants	0,4	16,1
Passifs financiers non courants	—	—
Passifs financiers courants	—	—
Fournisseurs	—	—

Entités exerçant une influence notable		
Chiffre d'affaires	—	—
Charges opérationnelles	—	—
Coût de l'endettement financier	—	—
Clients et autres actifs courants d'exploitation	—	—
Actif d'impôt exigible	—	—
Disponibilités et équivalents de trésorerie	—	—
Fournisseurs	—	—
Passifs financiers non courants	—	—
Passifs financiers courants	—	—
Passifs d'impôt exigible	—	—

Coentreprises et entités sous influence notable		
Chiffre d'affaires	—	—
Charges et produits opérationnels	0,3	0,6
Clients et autres actifs courants d'exploitation nets	0,8	1,2
Autres actifs financiers courants	—	—
Disponibilités et équivalents de trésorerie	—	—

11.2 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants correspondent aux membres du Comité de Direction du Groupe.

(en millions d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Avantages à court termes	3,1	3,3
Avantages postérieurs à l'emploi	0,4	0,4
Autres avantages à long terme	—	—
Indemnités de fin de contrat de travail	—	—
Paiements fondés sur des actions	—	—
Total	3,5	3,7

11.3 Engagements hors bilan

11.3.1 Engagements donnés

Les engagements donnés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Échéances contractuelles		
Engagement d'investissement (**)	141,6	117,7
Autres engagements donnés		
Sûretés personnelles (*)	54,7	53,7
Sûretés réelles (*)	25,5	9,8
Redevances fixes et loyers fixes (*)	37,6	28,6
Garanties solidaires des associés (*)	—	—
Autres engagements donnés (*)	—	—
Total des engagements donnés	259,4	209,8

(*) Montants non actualisés

(**) Montants actualisés

La variation des engagements donnés, par rapport à l'exercice précédent, est principalement portée par les engagements d'investissements. Ceux-ci intègrent notamment l'engagement du groupe à acquérir les activités de stationnement en ouvrages de Transdev Group et de Covivio (cf. événements postérieurs à la clôture) et le parking en pleine propriété Méridia Joia à Nice.

11.3.1.1 Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellements attachés aux contrats de concession

Les engagements d'investissement sont constitués d'obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement attachées aux contrats de concession et de PPP et s'analysent comme suit :

Modèle de l'actif incorporel

Dans le cadre des contrats de concessions qu'il a conclus, le Groupe s'est engagé à réaliser certains investissements d'Infrastructure qu'il est destiné, en tant que concessionnaire, à exploiter.

Au 31 décembre 2021, les principales obligations d'investissements représentent un montant actualisé total de 141,6 millions d'euros.

Par ailleurs, les sociétés concessionnaires sont tenues de maintenir les Infrastructures en bon état de fonctionnement conformément aux dispositions contractuelles.

Modèle de la créance financière

Dans le cadre des contrats de concession qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe se sont engagées à réaliser des investissements pour lesquels elles reçoivent une garantie de paiement du concédant. Au 31 décembre 2021, il n'y a pas d'engagement d'investissement comme au 31 décembre 2020.

11.3.1.2 Sûretés personnelles

Au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020, le montant des avals, cautions et garanties données est constitué principalement de cautions bancaires données aux concédants en garantie de la bonne exécution des contrats de concession et de prestation de services.

11.3.1.3 Sûretés réelles

Au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020, le montant figurant au poste « Sûretés réelles » est constitué principalement d'hypothèques mises en place sur des parcs en pleine propriété en garanties d'emprunts, ainsi que de nantissement de créances garantissant des lignes de découvert.

11.3.1.4 Redevances fixes payées aux concédants dans le cadre de contrats de concession

Le Groupe capitalise les redevances fixes dans son bilan sous la forme d'un actif amortissable sur la durée du contrat au titre du droit d'utiliser le domaine public (parking) en contrepartie d'un passif au titre de l'engagement à payer ces redevances (norme IFRIC 12) ; ceci dès lors que l'actif est mis en service.

Entre la date de signature du contrat et la mise en service de l'actif, la valeur actualisée des redevances fixes est présentée en engagement hors bilan.

11.3.2 Engagements reçus

Les engagements reçus par le Groupe s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Sûretés personnelles	13,7	18,6
Sûretés réelles	—	1,5
Autres engagements reçus	0,1	0,1
Total des engagements reçus	13,8	20,3

11.4 Effectifs

Les effectifs des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale au 31 décembre 2021 se décomposent comme suit :

<i>(En nombre de salariés)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	France	International	Total	France	International	Total
Ingénieurs et cadres	264	138	402	267	146	413
Employés et ouvriers	1 532	4 155	5 687	1 561	4 674	6 235
Total	1 796	4 293	6 089	1 828	4 820	6 648

12. HONORAIRES DES COMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

(en milliers d'euros)	Deloitte			Proxima	Autres
	Commissaire aux comptes (Deloitte & Associés)	Réseau	Total Deloitte	Commissaire aux comptes (Proxima)	Commissaire aux comptes (Autres)
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés					
Émetteur	21,7		21,7	14,4	
Filiales intégrées globalement	509,6	444,9	954,5		
Sous-total	531,3	444,9	976,2	14,4	—
Services autres que la certification des comptes (*)					
Émetteur	—	—	—	—	—
Filiales intégrées globalement	48,0	40,3	88,3	—	24,1
Sous-total	48,0	40,3	88,3	—	24,1
Total	579,3	485,2	1 064,5	14,4	24,1

(*) Les services autres que la certification des comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation ainsi que les services fournis à la demande des entités contrôlées (audits contractuels, lettres de confort, attestations, procédures convenues, consultations et travaux liés aux changements de normes comptables, due diligence d'acquisition, audits de procédures et de systèmes d'information et services fiscaux n'affectant pas l'indépendance des commissaires aux comptes).

13. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

France – Acquisitions des activités de stationnement en ouvrages de Transdev Group et de Covivio

Le 25 janvier 2022, le Groupe INDIGO a finalisé les acquisitions en France des activités de stationnement en ouvrages de Transdev Group et de Covivio.

Conformément aux accords conclus en juin 2021, le Groupe INDIGO, leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, a acquis, d'une part, les activités de stationnement en ouvrages de Transdev Group, gérées par sa filiale Transdev Park et, d'autre part, le portefeuille de concessions et de baux long-terme de parcs de stationnement de Covivio, gérés par sa filiale République SA.

S'appuyant sur ses relations de longue date avec les collectivités locales, Transdev Park exploitait en France une soixantaine de parcs de stationnement regroupant plus de 30.000 places, ainsi que plus de 100.000 places en voirie qui ne font pas partie de la transaction. Le Groupe a acquis l'ensemble du portefeuille de stationnement en ouvrages qui a généré plus de 21 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019.

La dizaine de parcs de stationnement en concessions et baux long-terme de Covivio ont généré 20 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019. La durée résiduelle moyenne du portefeuille est supérieure à 23 ans.

Par ailleurs, pour répondre aux défis à venir de la mobilité urbaine, le Groupe INDIGO et Transdev, acteurs mondiaux respectivement sur les marchés du stationnement et du transport de voyageurs, ont signé un partenariat afin d'unir leurs expertises dans les appels d'offres combinés stationnement/transport et d'apporter des services conjoints dans les projets de MaaS (Mobility As A Service) portés par les collectivités locales.

Le Groupe INDIGO a également conclu un accord avec Covivio en vue d'étudier des projets de partenariat pour certains parkings détenus par Covivio en France et le déploiement des solutions de mobilité douce d'INDIGO@weel.

14. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Sociétés	31/12/2021		31/12/2020	
	Mode de consolidation	% de détention	Mode de consolidation	% de détention
CORPORATE				
INDIGO GROUP	Intégration Globale (IG)	Mère	Intégration Globale (IG)	Mère
FRANCE				
INDIGO INFRA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO PARK	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
EFFIPARC	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE GENERALE DE FINANCEMENT DE PARCS DE STATIONNEMENT - GEFIPARC	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DU PARKING DE LA PLACE VENDOME	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DU PARC AUTO AMBROISE PARE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DU PARC AUTO METEOR	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DU PARKING DU BOULEVARD SAINT-GERMAIN	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LA SOCIETE DES PARCS DU SUD-OUEST	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
METZ STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA CGST	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA POISSY	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE AMIENOISE DE STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LES BUREAUX DE LA COLLINE DE SAINT CLOUD	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARC AUTO DE STRASBOURG	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE MEDITERRANEENNE DE STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE D'EXPLOITATION DES PARCS DE LA DEFENSE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA HAUTEPIERRE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LES PARCS DE TOURCOING	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE FINANCIERE MIDI-PYRENEES - SFMP	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
EFFIPARC ILE DE FRANCE	Non intégrée (NI)	— %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DU PARC SAINT MICHEL	Intégration Globale (IG)	90,00 %	Intégration Globale (IG)	90,00 %
EFFIPARC BRETAGNE	Non intégrée (NI)	— %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DES GARAGES AMODIES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
EFFIPARC CENTRE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
EFFIPARC SUD EST	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA France	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE TOULOUSAINNE DE STATIONNEMENT - STS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SNC DU PARKING DE LA PUCELLE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKING RENNES MONTPARNASSE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LES PARCS DE NEUILLY	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
CAGNES SUR MER STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOGEPARC NARBONNE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DES PARKINGS SOUTERRAINS DU 8EME ARRONDISSEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE AUXILIAIRE DE PARCS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE AUXILIAIRE DE LA REGION PARISIENNE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE AUXILIAIRE DE PARCS MEDITERRANEE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SAP BOURGOGNE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE AUXILIAIRE DE PARCS DU LIMOUSIN	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
UNIGARAGES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
GIS PARIS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LES PARCS DE STATIONNEMENT LYON BELLECOUR	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DES PARKINGS DU NORD ET DE L'EST (SOPANE)	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOPARK	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE FINANCIERE DE PARC AUTOMOBILE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DES PARKINGS DE VERSAILLES (SAPV)	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SNC PARKINGS DE LOURDES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARC CHAMPS ELYSEES PIERRE CHARRON (CEPC)	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARIS PARKING BOURSE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SPS COMPIEGNE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SPS SAINT QUENTIN	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DU PARKING MATIGNON-MARIGNY (SPMM)	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %

Sociétés	31/12/2021		31/12/2020	
	Mode de consolidation	% de détention	Mode de consolidation	% de détention
IMMOBILIERE DU PARKING JOFFRE SAINT-THIEBAUT	Intégration Globale (IG)	99,28 %	Intégration Globale (IG)	99,28 %
SPS TARBES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA NEUILLY	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA NOISY-LE-GRAND	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA RUSSIE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIÉTÉ DES PARKINGS DE NEUILLY - SPN	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LES PARCS DE TOULOUSE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
STREETEO	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
NOGENT STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
BEAUVAIS STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LES PARCS D'AGEN	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO CAGNES STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PERPIGNAN VOIRIE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
HYÈRES STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
NEUILLY PARC LES SABLONS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SAINT-MAUR STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
CENTRAL PARCS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO STATIONNEMENT SB	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA LOUVRE PATRIARCHES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA TERNES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA LILLE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
MARSEILLE ETIENNE D'ORVES STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARC OPERA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO HOPITAL AMIENS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
MEAUX STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
RUEIL STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA IMMOBILIER NICE COTE AZUR SCI	Intégration Globale (IG)	99,99 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LUZIEN STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Non intégrée (NI)	— %
MARSEILLE REPUBLIQUE PHOCEENS STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Non intégrée (NI)	— %
CANADA				
INDIGO INFRA CANADA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO PARK CANADA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
NORTHERN VALET	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA ODEON	Intégration Globale (IG)	60,00 %	Non intégrée (NI)	— %
WESTPARK Parking Services	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
GRANDE BRETAGNE				
LES PARCS GTM UK LIMITED	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
USA				
INDIGO INFRA USA HOLDING	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA HOBOKEN (Ex INDIGO CLEVELAND)	Intégration Globale (IG)	88,30 %	Intégration Globale (IG)	91,98 %
LAZ KARP ASSOCIATES LLC	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
LAZ FLORIDA PARKING LLC	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
LAZ PARKING CALIFORNIA LLC	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
LAZ PARKING CHICAGO LLC	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
LAZ PARKING CT LLC	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
LAZ PARKING GEORGIA/ATLANTA LLC	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
LAZ PARKING MA LLC	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
LAZ PARKING MID-ATLANTIC LLC	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
LAZ PARKING NY/NJ LLC	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
LAZ PARKING TEXAS LLC	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
SUNSET PARKING SERVICES LLC	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
ULTIMATE	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
LAZ PARKING NEVADA LLC	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
LAZ PARKING LOUISIANA LLC	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
LAZ PARKING HAWAII LLC	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
LAZ PARKING MIDWEST LLC	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
LAZ PARKING NORTHWEST LLC	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
LAZ PARKING SOUTHWEST LLC	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
BELGIQUE				
INDIGO PARK BELGIUM	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA BELGIUM	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO PARK SECURITY BELGIUM	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %

Sociétés	31/12/2021		31/12/2020	
	Mode de consolidation	% de détention	Mode de consolidation	% de détention
PARKING 4040 (ex URBEO BESIX PARK)	Intégration Globale (IG)	97,00 %	Intégration Globale (IG)	97,00 %
TURNHOUT PARKING NV	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKING PARTNERS	Non intégrée (NI)	— %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKING SCALQUIN	Mise en équivalence (MEE)	20,00 %	Mise en équivalence (MEE)	20,00 %
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES PARKINGS ERASME	Intégration Globale (IG)	75,00 %	Intégration Globale (IG)	75,00 %
PARKEERBEHEER LIER	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
ELECTRONIC SYSTEM ENGINEERING	Non intégrée (NI)	— %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
IP-MOBILE	Intégration Globale (IG)	51,00 %	Intégration Globale (IG)	51,00 %
PARC BRUX	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
BELGIAN PARKING REGISTER	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %	Non intégrée (NI)	— %
SUISSE				
INTERTERRA PARKING SA	Intégration Globale (IG)	52,89 %	Intégration Globale (IG)	52,89 %
PARKING PORT D'OUCHY	Intégration Globale (IG)	59,56 %	Intégration Globale (IG)	52,89 %
PARKING DU CENTRE FLON	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
INDIGO SUISSE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Non intégrée (NI)	— %
PARKING GARE DE LAUSANNE SA	Intégration Globale (IG)	95,00 %	Intégration Globale (IG)	95,00 %
POLOGNE				
INDIGO POLSKA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
IMMOPARK	Intégration Globale (IG)	94,97 %	Intégration Globale (IG)	94,97 %
ESPAGNE				
INDIGO INFRA ESPANA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKING UNAMUNO DEL AYUNTAMIENTO DE BILBAO	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO PARK ESPANA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
APARCAMIENTOS TRIANA SA (Atrisa)	Intégration Globale (IG)	99,06 %	Intégration Globale (IG)	99,06 %
HONG-KONG				
INDIGO INFRA CHINA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
CHINE				
SUNSEA-INDIGO DEVELOPMENT JV	Mise en équivalence (MEE)	40,00 %	Mise en équivalence (MEE)	40,00 %
SUNSEA-INDIGO PARKING	Mise en équivalence (MEE)	40,00 %	Mise en équivalence (MEE)	40,00 %
SUNSEA-INDIGO PARKING MANAGEMENT SERVICES	Mise en équivalence (MEE)	40,00 %	Mise en équivalence (MEE)	40,00 %
SUNSEA-INDIGO PARKING SERVICES	Mise en équivalence (MEE)	40,00 %	Mise en équivalence (MEE)	40,00 %
SUNSEA-INDIGO PARKING MANAGEMENT SERVICES BEIJING	Mise en équivalence (MEE)	40,00 %	Mise en équivalence (MEE)	40,00 %
LUXEMBOURG				
INDIGO PARK LUXEMBOURG	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
BRESIL				
INDIGO INFRA BRASIL PARTICIPACOES Ltda	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO ESTACIONAMENTO Ltda	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
ADMINISTRADORA GAUCHA DE ESTACIONAMENTOS SA (AGE)	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
COLOMBIE + PANAMA				
INDIGO INFRA COLOMBIA SAS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
URBANIA MANAGEMENT Inc.	Non intégrée (NI)	— %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
CITY PARKING SAS	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
SIPPA SAS	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
CITY CANCHA SAS	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
MOVILIDAD URBANA INTELIGENTE SAS	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
ECO WASH Ltda	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
INDIGO INFRA PANAMA SA	Non intégrée (NI)	— %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
CITY PARKING PANAMA SA	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
DIGITAL ET NOUVELLES MOBILITES				
MOBILITY AND DIGITAL SOLUTIONS GROUP	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
OPnGO	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SN WATTMOBILE	Non intégrée (NI)	— %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SMOVENGO	Mise en équivalence (MEE)	40,49 %	Mise en équivalence (MEE)	40,49 %
INDIGO WEEL	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
DIGITAL ESTONIE				
NOW! INOVATIONS TECHNOLOGY OÜ	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
DIGITAL USA				
MOBILE NOW! Llc	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %